



©ERIC VERKLEEREN

... rapport annuel 2009

CIRÉ

**CABINET FERMÉ
POUR CAUSE
DE PROMESSES
NON TENUES**



**GESLOOT
WEGENS NIET RESPECT
REGEERAKKOORD**

Sorry WE'RE
CLOSED



**KABINET
WEGENS GE...**

**TOTALE
UITVERKOOP**



**FERMÉ
CAUSE
PROMESSES
TENUES**



**We
are
not
dangerous**

ARE IN DANGER

Sorry WE'RE
CLOSED

« L'essentiel est sans cesse menacé par l'insignifiant... »

René Char





Table des matières

Le CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers	6
Préambule : une année trépidante et chaotique...	10
Politiques migratoires : un combat pour la régularisation des sans-papiers	12
L'asile et la protection : analyser les évolutions et défendre des politiques de qualité	18
L'accueil des demandeurs d'asile : une année marquée par la crise	22
Service accueil des demandeurs d'asile : une pluie d'instructions plutôt que les arrêtés royaux attendus	28
L'accueil des primo-arrivants, une priorité politique	32
Favoriser l'accès au marché du travail	36
Le logement : projets novateurs et solidaires	40
L'interprétariat : une année de nouveautés	44
Apprendre le français, tout en découverte	46
Lutte contre l'enfermement et les expulsions des étrangers : des avancées concrètes, un travail à poursuivre	48
Le retour volontaire : une expertise renforcée et des projets concrets à mener	52
Informier et orienter les publics	56
Une communication sur tous les fronts	58
Annexes	64



Le CIRÉ, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

La réflexion et l'action politique

En 2009, les domaines d'action du CIRÉ se sont déclinés en cinq thématiques aux objectifs spécifiques :

- Politiques migratoires : construire des politiques d'immigration humaines et respectueuses des droits de l'homme.
- Protection et accueil : défendre et promouvoir une politique de protection belge et internationale de qualité.
- Intégration : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en Belgique.
- Enfermement et expulsion : lutter contre les politiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers.
- Retour volontaire : promouvoir une politique de retour volontaire de qualité et respectueuse des droits, de la sécurité et de la liberté des personnes.

Chaque thématique est pilotée par un expert politique. Cet expert mène le travail de réflexion et d'action politique lié à ses matières.

Les services aux publics

Le CIRÉ, c'est aussi des services assurés aux publics concernés par ses domaines d'actions. Ainsi, l'association comprend huit services :

- Le service « Accueil des demandeurs d'asile » coordonne une structure d'accueil en logements individuels.
- Le service « Accueil général » informe et oriente les publics (demandeurs d'asile, étrangers, réfugiés) et organisations dans les domaines d'intervention de l'association.
- Le service « Travail, équivalence et formation » aide les personnes à l'obtention d'une équivalence de diplôme, met en œuvre des formations et agit pour l'insertion professionnelle des migrants.
- Le service « Logement » aide les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable.
- L'école assure des cours de français pour les réfugiés et les étrangers.
- Le service « Interprétariat » assure des activités de traduction et d'interprétariat en milieu social.



L'organisation interne au CIRÉ

Le CIRÉ est donc organisé autour de thématiques et de services. La direction de l'association est composée d'une direction générale, d'une direction adjointe et d'une direction administrative.

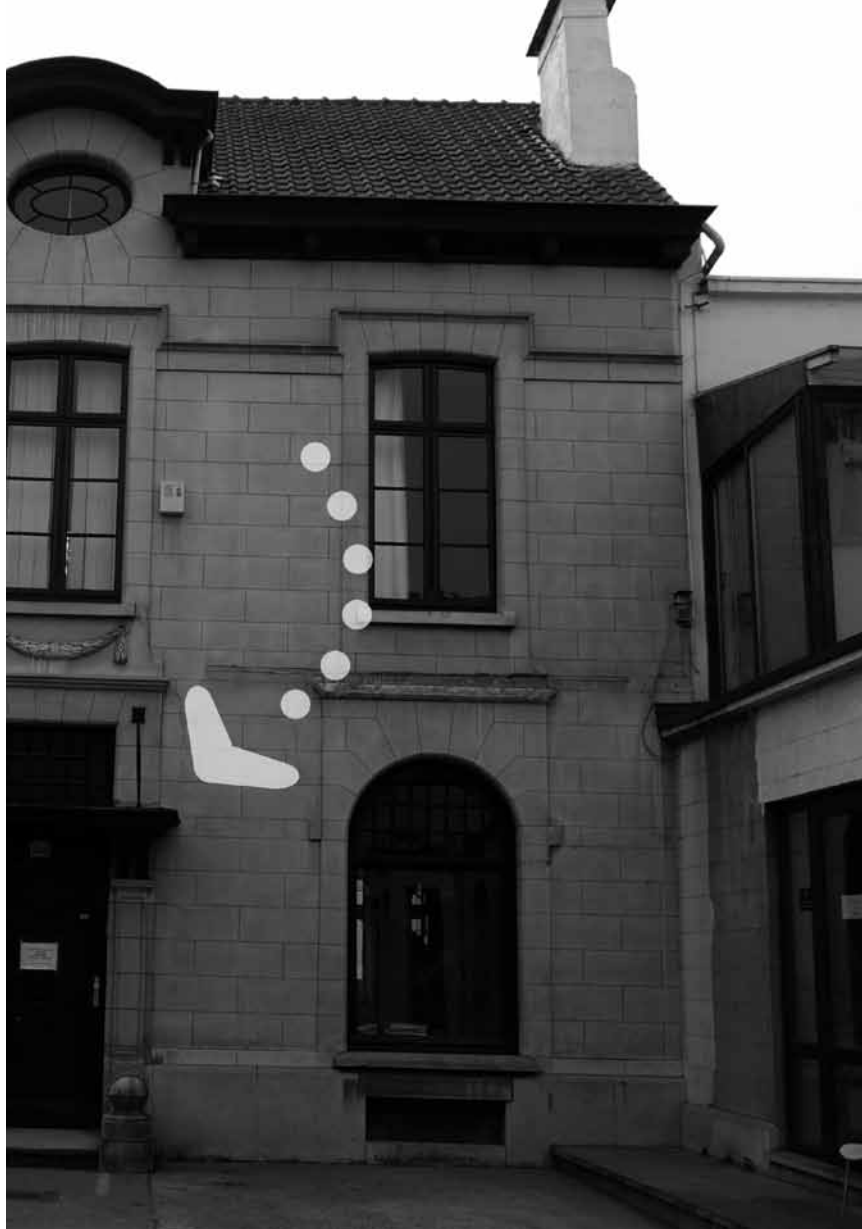
Le service administratif s'occupe de la gestion de l'association.

Le service «Communication-sensibilisation» met en œuvre les activités d'information et de communication de l'association (sensibilisation, relations avec les médias, animations scolaires...).

L'Assemblée générale du CIRÉ se réunit une fois par an pour évaluer le travail accompli, décider des priorités d'action pour l'année suivante et examiner les comptes.

Le Conseil d'administration fait fonction de commission politique: la plupart des associations membres y sont représentées. Il se réunit mensuellement et délibère sur la ligne politique du CIRÉ.

Le Bureau se réunit une fois par mois si des questions administratives, financières ou institutionnelles doivent être traitées.



Le CIRÉ

Le CIRÉ est une association sans but lucratif, reconnue comme service d'éducation permanente par la Communauté française.



Sont membres de l'Assemblée générale du CIRÉ les organisations-membres suivantes représentées par les personnes suivantes :

- Aide aux Personnes Déplacées représentée par Anne Roulet
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers représentée par Isabelle Doyen
- Amnesty International représentée par Estelle Dubost
- Cap Migrants représentée par Anne-Christine Ghysens
- Caritas International représentée Florence Lobert
- Centre d'Éducation Populaire André Genot représenté par Joseph Burnotte
- Centre social protestant représenté par Marie-Claire Leroux
- Convivium représenté par Bruno Gilain
- Croix-Rouge francophone de Belgique représentée par Billy Jungling
- CSC Bxl-Hal-Vilvorde représentée par Ana Rodriguez
- Équipes Populaires représentées par Michele Dinanno
- FGTB de Bruxelles représentée par Éric Buysens
- Interrégionale wallonne FGTB représentée par Marcel Etienne
- Jesuit Refugee Service – Belgium représentée par Christophe Renders
- Justice et Paix représentée par Benoît Albert
- Mentor Escale représentée par Bénédicte Adnet
- Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie représenté par France Blanmailland
- Mouvement Ouvrier Chrétien représenté par Véronique Oruba
- L'Olivier-Saint Vincent de Paul représenté par Christopher Guichot de Fortis
- Présence et Action Culturelles représentée par Jacky Degueldre
- Point d'Appui représenté par Eric Wynants
- Service social de Solidarité Socialiste représenté par Anne Fenaux
- Service social Juif représenté par Daniel Berman

et les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- Serge Noël
- Bruno Vinikas (invité permanent)

Sont membres du Conseil d'administration les organisations suivantes représentées par les personnes suivantes :

- Aide aux Personnes Déplacées représentée par Anne Roulet
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers représentée par Isabelle Doyen
- Caritas International représentée Florence Lobert
- Centre d'Éducation Populaire André Genot représenté par Joseph Burnotte
- Centre social protestant représenté par Marie-Claire Leroux
- Convivium représenté par Bruno Gilain
- Croix-Rouge francophone de Belgique représentée par Billy Jungling
- CSC Bxl-Hal-Vilvorde représentée par Ana Rodriguez
- FGTB de Bruxelles représentée par Éric Buysens
- Interrégionale wallonne FGTB représentée par Marcel Etienne
- Jesuit Refugee Service – Belgium représentée par Christophe Renders
- Mentor Escale représentée par Bénédicte Adnet
- Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie représenté par France Blanmailland
- Mouvement Ouvrier Chrétien représenté par Véronique Oruba
- Présence et Action Culturelles représentée par Jacky Degueldre
- Service social de Solidarité Socialiste représenté par Anne Fenaux
- Service social Juif représenté par Daniel Berman

et les personnes physiques suivantes :

- Fabrice Epis
- Bruno Vinikas (invité permanent)

Sont membres du Bureau les personnes suivantes :

- Fabrice Epis qui assure la fonction de Président
- Marcel Etienne qui assure la fonction de vice-Président
- Anne Fenaux qui assure la fonction de Secrétaire
- Véronique Oruba qui assure la fonction de Trésorière

Le CIRÉ est présent :

- au Conseil d'administration du Comité Belge d'Aide aux Réfugiés (CBAR)
- au Conseil d'administration du Centre National de Coopération au Développement (CNCD) jusque mars 2010 et à la commission politique du CNCD dès avril 2010
- au Bureau du Forum Asile et Migrations
- à MIGREUROP (réseau européen contre « l'Europe des camps »)
- au Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat
- à ECRE (European Council on Refugees and Exiles).

Le CIRÉ

Le CIRÉ en 2009, c'est une équipe de 62 personnes, auxquelles s'ajoutent 23 personnes sous statut article 6o, ALE ou bénévoles. Un total de 85 personnes pour assurer les missions et la gestion de l'association.





Préambule : une année trépidante et chaotique...

La Belgique, patrie du surréalisme... Un pays dont l'administration peut sciemment violer la loi sans provoquer de réaction forte de la part de son pouvoir politique de tutelle. Mais une patrie qui connaît peut-être un peu moins de dérives violentes sur les migrants que des pays comme la France et l'Italie?

Chasse aux étrangers à Rosarno, destruction de la jungle à Calais : voilà deux faits marquants qui ont émaillé l'année 2009 sur le plan européen.

Les événements de Rosarno sont intéressants en ce qu'ils illustrent la complexité de notre monde et l'imbrication inextricable d'enjeux économiques et de non respect des droits de l'Homme.

Là où l'on découvre que les migrants de Rosarno se révoltent parce que les salaires de misère qu'on leur verse pour cueillir les agrumes ont diminué et qu'ils ont diminué parce que l'Europe a, elle, sous la pression notamment des défenseurs du développement durable, décidé de modifier sa règle de subvention: au lieu de subventionner au kilo d'oranges récoltées, elle subsidie dorénavant à l'hectare cultivé. Cette décision, bonne sur le versant de la lutte contre la productivité à tout prix, a donc pour conséquence involontaire de faire chuter encore le prix horaire payé aux migrants, puisque la récolte importe moins...

Une année qui aura vu l'aboutissement du combat entamé en 2005 pour la régularisation... et l'annulation de l'instruction précisant les mesures de régularisation décidées par le gouvernement !

Pas le temps de se réjouir d'avoir enfin une décision et des mesures qui -toutes incomplètes qu'elles soient- permettent d'espérer une issue positive pour plusieurs dizaines de milliers de « sans-papiers » et de regretter qu'elles soient consignées simplement dans une instruction que cette instruction fragile volait en éclats et qu'on entrainait dans la phase surréaliste de l'application à la lettre par le Secrétaire d'État et l'Office des étrangers d'une instruction qui n'existe plus. Et ce, grâce au sacro-saint pouvoir discrétionnaire du Ministre qui est justement ce que nous contestons avec vigueur...

Dans une situation aussi précaire sur le plan juridique, il faut surtout que la pièce-maîtresse de l'édifice -le Secrétaire d'État, seul garant de l'exécution de l'accord de gouvernement- reste à sa place et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, rien n'est moins sûr au regard de la crise gouvernementale et des élections anticipées qui auront lieu en juin 2010.

Une véritable course contre la montre est donc entamée.

Une année qui aura connu la persistance des problèmes générés par le système Dublin II qui aboutit à l'enfermement d'un nombre important de demandeurs d'asile et nie les inégalités de qualité de protection offerte dans les différents pays européens.

Pas vraiment d'avancées en matière de protection en 2009... La réinstallation de 50 Irakiens, c'est bien mais c'est anecdotique et cela nous concerne surtout sur le versant « intégration » puisque ces réinstallés sont déjà reconnus réfugiés au moment où ils arrivent en Belgique.

Côté application de la mesure de protection subsidiaire, toujours beaucoup de questions puisque, alors que l'Afghanistan s'enfoncé dans le chaos et les violences répétées et qu'une population afghane toujours plus nombreuse prend la route de l'exil parce qu'aucun futur ne se dégage pour elle au pays, l'octroi de la protection se fait au compte-gouttes. Et le responsable politique hésite grandement à reconnaître que, si l'octroi de la protection ne lui appartient pas, la décision de ne pas expulser vers l'Afghanistan parce qu'il ne peut pas garantir leur sécurité en cas de retour lui appartient pleinement.

Une année qui aura vu des milliers de demandeurs d'asile ne plus être accueillis dans les conditions de la loi et l'exclusion de certaines catégories de bénéficiaires de la loi accueil.

Loin de se résorber, la crise de l'accueil s'est amplifiée et a débouché sur l'accueil en hôtel de 1300 personnes. Cet accueil à l'hôtel a fait fantasmer bien des citoyens alors que la réalité est pitoyable: demandeurs d'asile entassés dans les mêmes chambres, parfois dans le même lit sans se connaître, sans accès aux soins médicaux, avec un seul repas assuré par jour...

Nous en avons été réduits à monter un camp de réfugiés au cœur de Bruxelles pour tenter -sans beaucoup de résultats probants- de faire bouger les responsables politiques plus vite et plus fort...



C'était sans compter deux obstacles majeurs: le blocage politique des CPAS -qui ont contré la mise en œuvre de la seule solution rapidement praticable: la remise en route d'un nouveau plan de répartition de l'accueil des demandeurs d'asile- et la crise du logement tout court -qui fait que les personnes qui auraient pu sortir rapidement du dispositif d'accueil et libérer des places y restent beaucoup plus longtemps que prévu car elles ne trouvent pas de logement financièrement abordable.

La solution de réclamer des astreintes à l'État a dû être activée pour garantir le droit des personnes à obtenir un accueil et faire bouger le gouvernement pour qu'enfin des budgets et la réquisition de bâtiments se mettent en place. Mais elle a laissé un goût bien amer aux avocats et aux ONG et a été mal perçue par les citoyens.

Nous aurions tellement voulu pouvoir mobiliser ces moyens financiers pour créer des possibilités d'accueil structurelles

Une année qui aura vu notre revendication de mise en place d'une politique d'accueil des primo-arrivants aboutir côté francophone.

Un grand moment a été celui où l'on s'est rendu compte qu'une revendication que l'on portait a reçu un accueil positif chez tous les partis démocratiques francophones et qu'elle se trouve effectivement consignée sous forme d'engagement politique dans les déclarations gouvernementales régionales. Mais ce n'est que la première étape; le plus dur reste à faire: il faut maintenant dégager les moyens financiers pour mettre cette politique en œuvre et la traduire en mesures opérationnelles. Nous sommes prêts avec des propositions finalisées.

Une année qui aura vu pour la première fois des centres fermés sans enfants et des avancées en matière de sensibilisation des parlementaires sur la problématique de l'enfermement des étrangers.

Avec toutes les craintes et les réserves que nous avons sur le projet « maisons de retour » mis en place par la Ministre Turtelboom, force est de constater que le résultat est globalement positif et a permis d'enfin arriver -fin 2009- à ce qu'il n'y ait plus d'enfants enfermés !

De même, grâce notamment à l'appui que nous avons trouvé dans le rapport d'évaluation des centres fermés commis par les Médiateurs fédéraux -évaluation obtenue grâce au rapport « Centres fermés pour étrangers : état des lieux » que nous avons rédigé avec d'autres ONG en octobre 2006- le lobby pour la sensibilisation des parlementaires sur la question de l'enfermement avance.

En interne, nous nous rappellerons de 2009 comme l'année qui a vu l'autonomisation de l'interprétariat et la naissance de « Migrations|magazine ».

Et finalement...

Une année de plus durant laquelle le CIRÉ a poursuivi son travail, pratique et politique, « à l'intersection de l'utopie et du réalisme » comme disait Henri Goldman à l'occasion des 50 ans du CIRÉ: travail d'analyse, de revendications, de dénonciation et de propositions, travail de lobby vers les décideurs comme de sensibilisation vers la population.

Quand l'équipe se retourne sur l'année écoulée, elle a le sentiment de ne pas avoir perdu son temps. Mais c'est aux membres du CIRÉ en premier rang et aux différents protagonistes avec lesquels nous cheminons régulièrement qu'il appartient de faire le bilan externe du résultat de l'exercice 2009 !

Fred Mawet - Directrice du CIRÉ



Politiques migratoires : un combat pour la régularisation des sans-papiers

L'année 2009 aura été rythmée par les questions liées à régularisation des sans-papiers. Par le blocage politique sur les conditions de régularisation, d'abord. Par l'accord ministériel, ensuite. Et par la mise en place de l'opération de régularisation, enfin. Des étapes suivies attentivement par le CIRÉ, conformément aux objectifs qu'il s'est fixés en matière de politiques migratoires, politiques qu'il veut respectueuses des droits des migrants.

Une thématique, des objectifs

Au sein du CIRÉ, la thématique « Politiques migratoires » s'est fixée un objectif important en matière de régularisation des personnes sans-papiers : obtenir la mise en place d'une politique de régularisation plus claire, plus sûre juridiquement et plus réaliste dans la prise en compte des attaches durables. À cet objectif s'ajoute celui de l'information de l'opinion publique et des sans-papiers sur l'actualité politique en matière de régularisation.

Le CIRÉ s'attache également à prendre part au débat sur la politique migratoire et à l'influencer dans le sens du respect des droits des migrants. Plus précisément, il s'agit notamment de participer activement aux différents débats sur la mise en place d'une politique migratoire du travail en Belgique mais aussi en Europe et de renforcer les droits des travailleurs en séjour irrégulier.

Avec le Forum Asile et Migrations (FAM), plateforme fédérale d'organisations luttant pour une autre politique d'asile et de migrations, nous avons poursuivi en 2009 le plaidoyer politique et l'organisation d'actions collectives pour aboutir à la mise en œuvre de l'accord de gouvernement du 18 mars 2008. En particulier, nous avons travaillé à l'adoption d'une circulaire¹ reprenant des critères clairs de régularisation et à la mise en place de mécanismes de régularisation par le travail, puisque telles étaient les « portes » que la majorité politique en place s'était engagée à ouvrir à durée déterminée.

Concernant le débat sur la politique migratoire, il est passé par l'animation d'un groupe de réflexion sur la migration du travail, regroupant des personnes venant d'organisations syndicales, des administrations fédérales et régionales de l'emploi et d'autres associations. Il est également passé par la participation à un groupe de travail sur les liens entre migration et développement, coordonné par le Centre National de Coopération au Développement (CNCD). Quant à la défense des droits des travailleurs en séjour irrégulier, elle a impliqué le démarrage de la convention avec les syndicats, portant sur la défense en justice de dix travailleurs dans le but de faire évoluer la jurisprudence en la matière. Elle a aussi impliqué la poursuite du travail sur l'affaire BrasilEuro (voir encadré).

Régularisation : d'un blocage si près du but...

Entre mars 2008 et juin 2009, les ministres du gouvernement fédéral ont interminablement discuté des questions d'asile et de migration sans qu'aucune décision ne soit prise en matière de régularisation. Le principal désaccord au sein de la majorité était la question des conditions de recevabilité de la régularisation pour ancrage local ; le VLD craignant qu'un canal migratoire permanent ne se développe si une condition de séjour légal n'était pas fixée. Cela n'était acceptable ni pour le secteur associatif ni pour le PS et le CDH. Cela revenait en effet à condamner à la clandestinité des sans-papiers présents en Belgique depuis de nombreuses années, ayant développé des attaches durables mais n'ayant jamais eu de séjour légal. La porte de la régularisation par le travail fut alors envisagée mais suite au déclenchement de la crise économique, cette possibilité fut mise au placard.

De janvier à juillet 2009, le CIRÉ, avec le FAM, a continué à demander que le gouvernement fédéral débloque enfin la situation et publie la fameuse circulaire prévue dans l'accord de gouvernement reprenant des critères clairs de régularisation. Mais l'approche des élections régionales de juin 2009 a encore retardé la possibilité d'un accord. Le CIRÉ a également poursuivi l'animation de la plateforme réunissant les ONG, les mouvements de sans-papiers, les groupes de citoyens, les organisations syndicales et les représentants des différentes universités afin de concerter les positions et les actions, et de poursuivre la sensibilisation.

Une pétition « Je soutiens les sans-papiers sur leur chemin vers la dignité » a été rédigée et a récolté plus de 34 000 signatures. Des badges ont été distribués dans le cadre de cette campagne de sensibilisation. Et le 18 mars 2009, soit un an après l'accord de gouvernement, une journée nationale pour la régularisation des sans-papiers a été organisée. À cette occasion, recteurs d'universités, syndicats, responsables d'institutions culturelles et d'ONG, représentants des ordres des trois barreaux du pays, hauts représentants des cultes et personnes sans-papiers ont réclamé ensemble un traitement des dossiers des sans-papiers sur une base juridique claire et réaliste. À cette occasion, une délégation a rencontré le Premier ministre Van Rompuy et lui a remis la pétition.

¹ Faute de loi, l'accord politique portant hélas sur une forme de réglementation plus « light ».



... à un débloqué timide

Le 26 mars 2009, la Ministre en charge de la Politique de migration et d'asile, Annemie Turtelboom, a décidé, via une instruction, de régulariser certaines catégories bien précises de personnes: les personnes en longue procédure d'asile de 3 ou 4 ans (condition enfin écrite mais appliquée dans les faits par l'Office des étrangers depuis 2005) et les personnes dans une situation humanitaire urgente. L'instruction reprenait ainsi une liste de sept situations humanitaires parmi lesquelles celle de parents d'enfants belges ou encore celle de familles présentes en Belgique depuis 5 ans et dont la procédure d'asile, introduite avant le 1er juin 2007, avait duré au moins un an. Cette mesure était nécessaire mais pas suffisante. Les actions autour de la régularisation se sont donc poursuivies. Le FAM a continué à demander que l'ensemble des mesures de l'accord de gouvernement en matière de régularisation des sans-papiers soit mis en place avant les élections régionales de juin 2009. Ces élections ont entraîné un remaniement du gouvernement fédéral et Melchior Wathelet est devenu Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile, sous la tutelle de la Ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet et sous la coordination du Premier ministre. Le FAM a alors poursuivi ses interpellations politiques auprès du nouveau Secrétariat d'État.

Le 18 juillet 2009, le Comité ministériel restreint aboutit enfin à un accord sur l'adoption de critères de régularisation. Le 19 juillet 2009, des critères de régularisation permanents (longues procédures d'asile et situations humanitaires ur-

gentes) ainsi qu'un critère temporaire, celui de l'ancrage local durable, ont été énoncés dans une instruction. Deux catégories de personnes devaient démontrer leur ancrage en Belgique: les personnes présentes en Belgique depuis au moins 5 ans et ayant eu un séjour légal avant le 18 mars 2008, ou ayant fait une tentative crédible pour en obtenir un, et les personnes présentes en Belgique depuis le 31 mars 2007 et disposant d'un contrat de travail. Ces deux catégories de personnes devaient introduire leur dossier entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009.

La réaction du CIRÉ est positive...

Le CIRÉ a organisé diverses séances d'information sur la nouvelle instruction de régularisation au sein des occupations de sans-papiers et auprès des services sociaux dans toute la communauté française. En Wallonie, ces séances se sont organisées en collaboration avec les centres régionaux d'intégration. Les problèmes et les questions posées par l'application de l'instruction furent récoltés régulièrement et discutés lors des réunions du comité de suivi mis en place entre le cabinet Wathelet, l'Office des étrangers, les barreaux francophones et néerlandophones, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et le FAM.

Outre la diminution de l'insécurité juridique dans laquelle se trouvaient de nombreuses personnes, cet accord a offert une possibilité de sortir de l'ombre à des personnes n'ayant

jamais rien demandé en termes de séjour. Une compétence d'avis de la Commission consultative des étrangers en cas de doute de l'Office des étrangers sur l'ancrage durable a également été prévue. Enfin, on peut souligner que l'ancrage local durable a été interprété relativement largement (notamment par rapport à ce que prévoyait la circulaire à points envisagée auparavant par la Ministre Turtelboom).

Affaire Brasileuro / Cleanse

Fin 2008, nous apprenons qu'une ASBL active dans le secteur des titres-service emploi plus de 400 travailleurs, pour la grande majorité des femmes en séjour illégal en provenance d'Amérique Latine. Une fois la situation rendue publique, nous rédigeons un communiqué avec les syndicats et d'autres associations afin de soutenir les travailleurs dans leur combat visant à obtenir un titre de séjour et un permis de travail. À partir de début avril, les différents acteurs du dossier, ex-travailleurs, syndicats, avocats et associations (notamment O.R.C.A et Abraço), se mettent autour de la table afin d'apporter des explications sur la situation et trouver des solutions aux problèmes qui se sont posés au fur et à mesure aux ex-travailleurs. Les syndicats se sont concentrés sur la défense des droits de ces personnes comme travailleurs. Plusieurs dizaines d'avocats ont aidé les ex-travailleurs à se constituer partie civile dans le dossier pénal. Le CIRÉ a pris le parti, avec les autres associations, d'organiser des actions à caractère politique. Nous avons notamment rencontré les cabinets de l'emploi en Région bruxelloise et au niveau fédéral. Une manifestation des ex-travailleurs a également été organisée avant l'arrivée de l'instruction de juillet 2009. Instruction qui a d'ailleurs offert une opportunité à un grand nombre de ces personnes. Dans ce cadre, des contacts ont notamment été pris avec différentes sociétés de titres-service fiables auxquelles elles pouvaient s'adresser.

... tout en restant critique

À côté de ces acquis, l'accord du 18 juillet comportait cependant un certain nombre de manques. Ainsi, le critère de l'ancrage durable n'était que temporaire. De plus, bien que certains critères énoncés soient permanents, ils n'ont été inscrits ni dans une loi ni dans une circulaire mais dans une instruction ministérielle. C'est ainsi que le 11 décembre 2009, soit quatre jours avant la fin de l'opération de régularisation, le Conseil d'État a annulé cette instruction suite à un recours introduit par le Vlaams Belang. Le Conseil d'État a considéré qu'il appartenait au parlement et non au gouvernement de donner des précisions sur les dispositions de l'article 9 bis de la loi de 1980. Le Secrétaire d'État s'est cependant engagé à continuer à appliquer les critères de l'instruction dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire.

Si l'opération de régularisation s'est globalement bien déroulée entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009, l'annulation de l'instruction par le Conseil d'État a reposé le problème de la sécurité juridique en matière de régularisation. On en revient aujourd'hui à faire reposer la régularisation sur le seul pouvoir d'appréciation du Secrétaire d'État et à en faire l'unique garant des critères de l'instruction du mois de juillet. Les prochaines élections législatives approchant à grands pas, il n'y a aucune garantie que le successeur au poste de Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile continuera à appliquer ces critères. Cette crainte pointe déjà dans l'esprit de nombreuses personnes qui ont introduit un dossier de régularisation au cours de l'opération de 2009. L'arrêt du Conseil d'État ne remet toutefois pas en cause l'accord politique intervenu entre les partis de la majorité concernant les critères de régularisation. Mais il est indispensable de (ré)inscrire les critères permanents dans un texte (loi ou arrêté royal) le plus rapidement possible.

La régularisation par le travail : une mesure à évaluer

Entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009, une nouvelle porte temporaire s'est ouverte en matière de régularisation par le travail. Les employeurs et les personnes sans-papiers ont ainsi pu faire appel à cette possibilité exceptionnelle de légaliser une relation précédente (ou non) de travail. Cette mesure se trouvait déjà dans les cartons du gouvernement fédéral depuis les premières négociations de la coalition Orange-Bleue en octobre 2007 en matière de migration. Le CIRÉ, en collaboration avec d'autres organisations telles que O.R.C.A. et les syndicats CSC et FGTB, avait d'ailleurs émis des propositions pour assurer un cadre à cette mesure.

Nous avons d'emblée soutenu que cette régularisation temporaire était un miroir aux alouettes. Au regard des nombreux obstacles (morosité économique actuelle, difficultés de trouver un vrai contrat de travail en tant que personne sans-papiers, procédure longue et complexe pour les employeurs et les sans-papiers, nombreuses possibilités d'abus des personnes sans-papiers...), nous attendons de voir l'impact que cette proposition politique aura dans les faits. Notamment au regard de tout ce qu'elle aura drainé comme négociation, échanges entre différents niveaux de pouvoir et changements législatifs. Cette mesure a visiblement été trop vite organisée et mal pensée. Ce qui pourrait avoir pour conséquence de mettre bien des personnes dans des situations précaires dans les années à venir. Nous préconisons dès lors une évaluation profonde des effets positifs et négatifs de cette mesure afin d'en tirer des leçons pour le futur.

Les politiques migratoires

En raison de l'absence prolongée d'un membre de l'équipe et de l'implication de l'autre dans le combat pour la régu-

larisation, le travail du CIRÉ sur les questions migratoires a été réduit en 2009. La FGTB et la CSC ont également été fortement sollicitées dans le combat pour la régularisation, ce qui a eu pour conséquence de reléguer au second plan la mise en œuvre de la convention signée avec les deux syndicats, portant sur la défense de 10 cas exemplaires afin de faire évoluer la jurisprudence en matière de droit du travail des migrants.

Le CIRÉ a rédigé une analyse des politiques migratoires européenne et belge. La première partie de cette analyse est un état des lieux de la question. La deuxième partie, à paraître en 2010, en est une critique. Elle aborde la lutte contre la migration illégale, la politique de migration légale, l'accès des migrants au marché du travail, les droits sociaux et les relations avec les pays d'origine et de transit des migrants.

Le CIRÉ a également participé activement au groupe de travail sur les liens entre migration et développement, coordonné par le CNCD. Ceci a notamment mené à la rédaction conjointe d'un numéro spécial des Cahiers de la coopération internationale², consacré à la question. L'article rédigé par le CIRÉ traite des instruments financiers de l'Union européenne en matière d'asile et de migration. Il met en évidence la confusion des genres entre politique migratoire et politique de coopération au développement.

Perspectives pour 2010

En matière de régularisation, l'action du CIRÉ en 2010 consistera à poursuivre le travail de lobbying auprès des acteurs politiques et de l'Office des étrangers afin que les critères de régularisation soient repris dans un texte et qu'une plus grande sécurité juridique soit garantie. Il s'agira également de poursuivre le travail de vigilance quant à l'application des critères de l'instruction de juillet 2009 notamment via notre participation au comité de suivi et à la Commission consultative des étrangers. Tout en menant un travail de lobbying auprès des parlementaires pour demander qu'une évaluation de l'opération de régularisation soit menée par le Médiateur fédéral.

En matière de politique migratoire et de droits sociaux des migrants, les perspectives pour 2010 sont les suivantes :

- participer au groupe de travail Migration et développement du CNCD;
- faire un état des lieux des droits des travailleurs en séjour irrégulier;
- développer des outils pour la défense des droits des travailleurs en séjour irrégulier;
- mettre en évidence la dépendance de notre économie à l'égard du travail des sans-papiers et autres travailleurs étrangers précarisés; explorer les voies pour rompre cette dépendance ou pour l'assumer et la poursuivre dans le respect des droits des travailleurs concernés;

- mettre en œuvre la convention avec les syndicats portant sur la défense de cas exemplaires en matière de droits des travailleurs ;
- explorer les voies d'amélioration des droits des travailleurs migrants et commencer à concrétiser la ou les voies qui semblent les plus prometteuses ;
- redémarrer le groupe de réflexion sur la migration du travail afin d'arriver à une analyse des relations entre migration et droits sociaux; lancer et animer un groupe de travail visant à analyser les relations entre migration et développement centrée sur le cas de la République Démocratique du Congo en analysant plus spécifiquement, d'une part, en quoi la facilitation de la mobilité entre la Belgique et la RDC contribue (ou nuit) au développement de la RDC et, d'autre part, quels sont les obstacles à cette mobilité et en quoi il est possible de l'améliorer.

Mobilité professionnelle Belgique-

RDCongo : focus sur le Congo Event

Ce projet, qui a vu le jour en 2008 est réalisé en partenariat avec la Maison Africaine, Solidarité Etudiants Tiers-Monde (SETM) et la Maison Internationale de Mons. Il a pour objectif de rendre visibles les opportunités professionnelles existantes en RDC et de faciliter la mise en contact entre les demandeurs d'emploi en Belgique et les entreprises en RDC.

Le moment fort de l'année a été le Congo Event 2009, organisé le 7 mai. Il s'agissait d'une journée constituée d'une part, d'une conférence intitulée « Vivre, travailler et entreprendre en RDC » et d'autre part, d'un « Job day RDC » organisé en collaboration avec BiJob (ACTIRIS). Ce Congo Event a réuni quelques 250 candidats issus principalement de la diaspora congolaise. 10 entreprises congolaises et belges établies en RDC ont participé au Congo Event et y ont proposé 34 offres d'emploi. Suite au Congo Event 2009, quatre personnes ont été engagées en RDC. Aujourd'hui, ces candidats et ces entreprises demandent au projet « Mobilité RDC » de chercher d'autres postes pour leur conjoint ou pour leur entreprise. Les agences de recrutement font également appel au projet. En outre, lors de la conférence « Vivre, travailler et entreprendre en RDC », des informations actualisées sur l'état du pays ont été offertes grâce à 18 orateurs. 250 brochures « Vivre et travailler en RDC » ont été distribuées et un film sur des « success stories » a été présenté.

Par ailleurs, un site Internet (www.mobilitecongo.be) a été réalisé afin, d'une part, de diffuser des informations générales sur la vie et le travail en RDC et, d'autre part, de faire le lien entre les offres et les demandes d'emploi, notamment grâce à une base de données des CV des candidats.

Ce projet a bénéficié du soutien du Pacte territorial de l'Emploi en 2009.

² <http://www.cncd.be/spip.php?article540>

La thématique « Politiques migratoires » en activités

Actions

- Organisation d'une réunion mensuelle de plate-forme/coordination des actions réunissant les syndicats CSC et FGTB, d'autres associations se mobilisant autour de la régularisation des sans-papiers, des mouvements de citoyens et des mouvements de sans-papiers.
- Présentation sur les politiques migratoires auprès de jeunes de 17 à 20 ans (organisation : Défi Belgique Afrique) (14 février 2009).
- Journée d'action et de mobilisation du 18 mars 2009 organisée avec le FAM.
- Intervention sur la régularisation auprès des étudiants de Louvain-la-Neuve (30 mars 2009).
- Séances d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès des membres du Conseil des Bruxellois d'Origine Étrangère (18 mai 2009).
- Sensibilisation à la question des migrations et de la régularisation auprès des élèves de plusieurs écoles secondaires (classes de 4ème, 5ème et 6ème): Institut Saint-Julien-Parnasse d'Auderghem (21 avril 2009), Lycée Martin V de Louvain-la-Neuve (8 mai 2009), Athénée de Court-Saint-Etienne (19 mai 2009).
- Sensibilisation des étudiants de l'école supérieure Cardijn à la question des sans-papiers (24 avril 2009).
- Entre fin mars et début juin : différentes actions autour de l'affaire Cleanse/BrasilEuro afin de soutenir les 400 ex-travailleurs sans-papiers de cette ASBL active dans le secteur des titres-service (communiqué de presse, séances d'information, plaidoyer auprès des responsables politiques, accompagnement dans la défense de leurs droits, manifestation, etc.).
- Information sur les critères de régularisation à destination de parents d'élèves avec et sans-papiers de l'école Tivoli (4 juin 2009).
- Manifestation nationale pour revendiquer la concrétisation des promesses émises dans l'accord de gouvernement du 18 mars 2008 (12 juin 2009).
- Séances d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès de plusieurs occupations: boulevard Lemonnier (4 et 6 août 2009), Saint-Louis (5 août 2009), avenue de la couronne (13 août 2009), Place Morichard (19 août 2009).
- Séances d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès du public et des services des centres d'intégration régionaux: Brabant wallon (7 septembre 2009), Charleroi (14 septembre 2009), CIMB (23 septembre 2009), CRVI (8 septembre 2009), CERAIC (25 septembre 2009).
- Séances d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès du public des Ateliers du Soleil (15 et 17 septembre 2009).
- Participation à plusieurs émissions radios communautaires (Radio El Manara, Radio Air Libre, etc.) pour expliquer l'instruction de régularisation du 19/07 (27 août 2009, 17 septembre 2009).
- Séances d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès d'un public latino-américain dans l'église Riches Claires (19 septembre 2009).
- Séance d'information sur l'instruction de régularisation du 19/07 auprès des travailleurs sociaux de missions locales de Bruxelles (22 septembre 2009).
- Intervention sur la politique de régularisation, CEPAG (30 septembre 2009).
- Intervention dans l'évènement culturel « La nuit des sans-papiers » (3 octobre 2009).

LE FAIT

Le 19 juillet 2009, le gouvernement adopte une instruction en matière de régularisation des sans-papiers.

Événements

- Présentation de l'étude « Before and after » sur la situation sociale et économique des régularisés de 2000 (16 juin 2009) réalisée par le Centrum voor Sociaal Beleid-Herman Deleeck de l'Université d'Anvers et le Groupe d'études sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion (GERME) de l'Université Libre de Bruxelles.
- Organisation de la matinée d'étude « Politiques de régularisation : Quelles perspectives en Belgique et en Europe », 9 décembre 2009.

Publications

- État des lieux des politiques migratoires belge et européenne, décembre 2009.
- Des nouvelles mesures en matière de regroupement familial, mariages et nationalité?, octobre 2009.
- Le mythe de Sisyphe de la politique migratoire de la Belgique?, septembre 2009.
- Les politiques migratoires et le concept de «l'appel d'air», mars 2009.
- Instruments financiers de l'Union européenne en matière d'asile et de migration, in Cahiers de la coopération internationale, n°10, mars 2009.
- « 1999-2009 : Brève histoire de la "régul" », in Migrations|Magazine, 2009.
- « Union européenne, des régularisations qui ne disent pas leur nom », in Migrations|Magazine, 2009.
- « Les trois portes de la "régul" », in Migrations|Magazine, 2009.
- « Chantier à poursuivre », in Migrations|Magazine, 2009.

20 500

C'est le nombre de dossiers de demande de régularisation introduits entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009 dans les 19 communes de Bruxelles.





L'asile et la protection : analyser les évolutions et défendre des politiques de qualité

Le CIRÉ inscrit dans ses priorités la défense et la promotion d'une politique de protection belge et internationale de qualité. Dans ce cadre, il s'attache à agir sur la procédure d'asile et les autres fondements de protection, à défendre une politique d'asile européenne respectueuse des droits des demandeurs d'asile et à soutenir l'adoption de nouveaux systèmes de protection.

L'évolution du nombre de demandes

d'asile

Les demandes d'asile pour l'année 2009 ont fortement augmenté en comparaison avec 2008, avec un pic des demandes à la fin de l'année: 2023 demandes d'asile rien que pour le mois de décembre. Cette hausse des demandes d'asile se marque début de l'année 2009 par une augmentation des « demandes multiples » mais surtout par une hausse considérable, tout au long de l'année, des « premières demandes » d'asile. Les causes d'une telle augmentation sont diverses et multiples mais remarquons tout de même que la hausse concerne essentiellement des demandeurs d'asile originaires de pays en conflit dont on peut dire que la situation s'est fortement détériorée. C'est le cas notamment pour l'Afghanistan et l'Irak.

Ce nombre élevé de demandes d'asile a eu des conséquences directes sur la saturation du réseau d'accueil des demandeurs d'asile. La crise de l'accueil ayant elle-même des répercussions sur la procédure des demandeurs d'asile. Ainsi, la procédure des demandeurs d'asile accueillis dans des hôtels est « gelée » au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA) tant qu'ils ne se voient pas désigner une place dans un centre d'accueil. Les demandeurs d'asiles à la rue ont, quant à eux, leur procédure d'asile « gelée » tant qu'ils n'ont pas communiqué d'adresse où ils auraient élu domicile...

L'année en chiffres

D'après le rapport du CGRA intitulé « Statistiques d'asile, Bilan 2009 », en 2009, 17 186 demandes d'asile furent introduites alors qu'il y en avait eu 12 252 en 2008, ce qui représente 4934 demandes d'asile de plus. Il s'agit donc d'une augmentation de 40,3% par rapport à 2008. Parmi ces demandes, on retrouve pas moins de 12 936 « premières demandes » pour 4250 « demandes multiples », ces dernières augmentant aussi par rapport à l'année précédente: 919 demandes multiples de plus.

Les demandes d'asile ont été introduites principalement par des ressortissants des pays suivants: Afghanistan, Russie, Kosovo, Irak, Arménie, Guinée, Iran, Congo, Serbie, Syrie. Les demandes multiples sont non seulement introduites en grande partie par des ressortissants des pays précités mais aussi par des ressortissants de Chine, de Slovaquie, de Somalie.

Concernant les décisions prises en 2009, l'Office des étrangers a refusé de prendre en considération 2283 demandes multiples et a transmis pour un examen au fond 10 355 dossiers au CGRA. Par ailleurs, 1282 demandes n'ont pas été transmises au CGRA en raison de l'application du Règlement Dublin II (voir encadré). Bien que l'application de

Le règlement de Dublin

Le règlement européen de Dublin a pour objectif de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile. Il vise également à assurer qu'un et un seul État européen examine la demande de protection introduite par un demandeur d'asile. Un de ses principaux critères est celui du premier pays d'entrée dans l'Union européenne.

L'application de ce règlement est très problématique. Un tel mécanisme de répartition des demandeurs d'asile entre États n'est envisageable que si les droits des demandeurs d'asile ne connaissent pas de variations conséquentes en fonction de l'État qui examine leurs demandes. Ce qui n'est pas le cas actuellement.



ce règlement reste toujours problématique, un très grand nombre de dossiers continuent donc à ne pas être traités par les instances d'asile belges et sont transférés systématiquement vers un autre État membre qui n'offre pas toujours le même niveau de garanties « effectives » aux demandeurs d'asile.

Quant aux décisions finales prises par le CGRA en 2009, 75% d'entre elles étaient négatives. Le CGRA a donc accordé une protection dans 25% des cas. Ainsi, 1887 décisions, soit 21,2 %, ont octroyé le statut de réfugié. Ce statut a été principalement accordé à des demandeurs d'asile originaires d'Irak, de Guinée, de Russie, de Chine, d'Afghanistan, du Rwanda, de la République Démocratique du Congo. La protection subsidiaire a, quant à elle, été octroyée dans 416 décisions, ce qui représente 4,7% des dossiers. Les personnes bénéficiant de ce statut sont principalement originaires d'Irak, d'Afghanistan, de Somalie, du Soudan, de la République Démocratique du Congo.

Le principal motif de refus d'octroi d'une protection de la part du CGRA a trait à la crédibilité des déclarations du demandeur d'asile (origine, identité, départ récent...).

Un recours contre une décision du CGRA peut être introduit auprès du Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Nous déplorons toujours le fait de ne pas avoir accès à l'entièreté de la jurisprudence de cette juridiction. En effet, le CCE continue de ne publier ses décisions qu'après une sélection faite par les juges eux-mêmes.

En revanche, comme le CCE a publié des données statistiques pour l'année judiciaire 2008-2009, nous pouvons donner quelques chiffres concernant la période allant de janvier à août 2009. Durant cette période, 3345 recours ont été introduits en plein contentieux. Pour cette même période, le CCE a rendu 3261 arrêts dont 89,5% rejettent la demande de protection, 3,5% octroient le statut de réfugié et 2,3% octroient la protection subsidiaire.

Nous ne disposons malheureusement pas d'informations concernant la cassation administrative des décisions du CCE auprès du Conseil d'État. Nous regrettons ce manque de transparence.

LE FAIT

Le facteur « langue » devient déterminant dans l'obtention d'une protection au Conseil du contentieux des étrangers.

Dysfonctionnement du CCE:

deux poids, deux mesures

D'après les statistiques, nous constatons que le taux de protection est globalement très faible et varie fortement selon que la chambre soit francophone ou néerlandophone. Pour l'année judiciaire 2008-2009, le taux de protection accordé est quasi nul de la part des juges néerlandophones (0,7% pour 2600 dossiers) alors qu'il était de 6,3% de la part des juges francophones. Ceci signifierait que les chambres francophones accorderaient quasi neuf fois plus de protection que les chambres néerlandophones pour la même proportion de dossiers. Ces disparités peuvent s'expliquer entre autres par les différences de dossiers transmis aux chambres mais aussi par le fait qu'il y a parfois des visions différentes entre les juges néerlandophones et les juges francophones.

Par ailleurs, les chambres francophones renverraient aussi plus de dossiers au CGRA. Ces renvois ont lieu parce que la décision négative rendue en première instance ne serait pas assez motivée. Dans cette hypothèse, le CGRA doit retraiter le dossier et le demandeur d'asile a donc aussi plus de temps pour l'étoffer, ce qui est une chance en plus d'obtenir in fine une protection. Pour la période précitée, les chambres francophones auraient renvoyé dans 8,8% des cas au CGRA alors que les chambres néerlandophones ne l'auraient fait que dans 0,6% de leurs dossiers. Ainsi, le facteur « langue » deviendrait déterminant dans l'obtention d'une protection au CCE.

L'actualité de l'année 2009

Il n'y a pas eu d'avancées législatives significatives au niveau belge. Au niveau européen, les négociations sont en cours pour élever les standards minimums contenus dans les principaux instruments législatifs en matière d'asile (révision du Règlement Dublin II, de la Directive « accueil », de la Directive « qualification », de la Directive « procédure »...) et renforcer la nécessaire coopération entre les États membres (le Bureau d'appui européen a été créé officiellement mais n'est pas encore entré en action).

Evaluation de la nouvelle procédure

L'évaluation de la réforme de la procédure d'asile belge qui avait été annoncée a enfin été réalisée. Ainsi, tous les acteurs concernés (ministre, instances d'asile, ONG, HCR, avocats...) ont été entendus sur les avancées et les dysfonctionnements de la nouvelle procédure d'asile lors d'auditions au Sénat au mois de mars 2009. Le CIRÉ a ainsi pu mettre en évidence certains problèmes précis relatifs à l'Office des étrangers. Notamment le fait que ce dernier applique systématiquement le Règlement Dublin II, qu'il a le pouvoir de décider de la détention des demandeurs d'asile et qu'il examine de façon stricte les nouveaux éléments en cas de nouvelle demande d'asile. Quant au CGRA, nous

avons soulevé le fait qu'il reproche souvent aux demandeurs d'asile de ne pouvoir fournir de preuves pour appuyer leurs déclarations. Or ces preuves, importantes dans l'examen de la véracité des déclarations du demandeur, existent rarement ou sont difficiles à apporter. Ainsi, cet examen rigide de la crédibilité amène trop souvent le CGRA à ne pas répondre à la question fondamentale: la personne a-t-elle besoin de protection?

Cette évaluation a amené les sénateurs à produire un rapport et à voter des recommandations en décembre dernier. Malheureusement, à ce jour, aucune suite n'a été donnée à ces recommandations.

Projet-pilote de réinstallation

Tel qu'annoncé en février 2009 et suite à l'appel du Conseil de l'Union européenne, un projet pilote de réinstallation a été mis en œuvre par la Belgique. Ainsi, en septembre dernier, 47 réfugiés irakiens en provenance de Syrie et Jordanie, qui n'avaient pas de perspectives d'avenir dans ces pays, sont arrivés en Belgique. Il s'agissait essentiellement de personnes particulièrement vulnérables à savoir des femmes, seules ou avec enfant(s). Avant d'arriver en Belgique, ces personnes ont été sélectionnées par le CGRA. Une fois arrivées, elles se sont vues rapidement accorder le statut de réfugié. Puis elles ont été accueillies, dans un premier temps, dans des structures gérées par l'agence fédérale Fedasil. Dans un second temps, avec l'aide d'ONG, elles ont été orientées vers un logement individuel, le but étant qu'elles s'intègrent et deviennent le plus autonome possible dans notre société. Une évaluation finale de ce projet est prévue prochainement.

ECRE

Le CIRÉ est devenu membre du réseau européen ECRE (European Council on Refugees and Exiles) et envisage de s'inscrire prochainement dans des groupes de travail sur des thématiques ciblées (« core groups »). Le CIRÉ a contribué à la publication, avec d'autres associations membres actifs d'ECRE, d'un memorandum « Good practices for a Europe of Protection » en décembre 2009.

Ce memorandum fait état des bonnes pratiques relevées en Espagne, Belgique et Hongrie qui devraient être mises en avant lors des différentes présidences de l'Union européenne par ces États. Nous espérons que la Belgique, qui tiendra la Présidence à partir de juillet 2010, prendra en compte ces recommandations dans ses priorités afin de pousser les autres États membres à élever le socle commun en matière d'asile. Le but étant d'avoir un haut degré de protection pour tous les réfugiés.

Perspectives pour 2010

Nous allons continuer à exercer notre rôle de vigilance politique et à contribuer à l'amélioration de la procédure d'asile en Belgique mais aussi en Europe. Plus particulièrement, nous allons être attentifs quant à la nécessaire suite à donner à l'évaluation de la nouvelle procédure d'asile faite par le Sénat. Nous allons également veiller à ce que la Présidence belge de l'Union européenne soit une réelle opportunité de faire avancer l'harmonisation législative et l'harmonisation des pratiques des États membres.

Cette année, nous pouvons nous réjouir de la mise en place du projet pilote de réinstallation. Nous aimerions cependant aller plus loin et pousser la Belgique à adopter un programme de réinstallation pour l'avenir. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette politique belge de réinstallation, nous souhaitons être entendus et mettre à profit notre expertise en matière de protection, d'accueil et d'intégration.

Concernant la problématique récemment mise en lumière des « réfugiés climatiques » et de leur besoin de protection, le CIRÉ organisera l'année prochaine une après-midi d'étude et de réflexion sur les migrations environnementales. Il s'agit là d'un premier moment d'une action de sensibilisation.

La thématique « Protection » en activités

Actions

- Audition au Sénat : évaluation de la procédure d'asile belge (Mars 2009).
- Participation au « Point soupe & informations pour les demandeurs d'asile », coordonné par Vluchtelingenwerk Vlaanderen, dans l'objectif de donner aux personnes ayant demandé l'asile une information brève sur le déroulement de la procédure d'asile et sur le règlement Dublin. Réalisation de feuillets d'informations en plusieurs langues.

Publications

- Good practices for a Europe of protection, décembre 2009.
- Le « système » Dublin, novembre 2009.
- La réinstallation des réfugiés, un outil de protection, octobre 2009.



L'accueil des demandeurs d'asile : une année marquée par la crise

Le CIRÉ défend une politique d'accueil de qualité, basée sur une attention aux besoins spécifiques des personnes, notamment en terme de logement adapté, d'accès aux soins de santé, de soutien psychosocial ou encore de suivi de la procédure d'asile. L'objectif poursuivi est, d'une part, de favoriser le développement personnel et psychique, l'autonomie et l'intégration des personnes et, d'autre part, de sensibiliser la population belge aux thématiques de la migration et de l'asile. Ces principes guident l'action de l'« Accueil des demandeurs d'asile » du CIRÉ. Action qui, en 2009, a presque exclusivement été marquée par des interventions dans le cadre de la crise de l'accueil des demandeurs d'asile.

Une crise de l'accueil qui perdure...

L'année 2009 a été marquée par la saturation totale du réseau d'accueil. Ce qui a pour conséquence que des milliers de demandeurs d'asile se retrouvent dans des structures inadaptées, à la rue, ou sont hébergés à l'hôtel, livrés à eux-mêmes¹.

La création de places d'accueil supplémentaires ou la possibilité de faire appel à l'aide financière pour certaines catégories de bénéficiaires (qui sortent donc du réseau d'accueil) ont été avancées pour tenter de résoudre le problème de saturation du réseau. Ces mesures ont eu des effets mais l'opération de régularisation et l'hébergement dans les hôtels constituent par ailleurs des facteurs d'attraction.

Afin de réduire les entrées dans le réseau d'accueil, Fedasil a procédé - sans aucune habilitation légale - à l'exclusion de certaines catégories de bénéficiaires de la loi sur l'accueil. Ces bénéficiaires sont d'abord les enfants mineurs dans le besoin et leur famille, les mineurs non accompagnés non-demandeurs d'asile et ensuite les demandeurs d'asile européens. Après avoir mis en vigueur une série d'instructions ayant pour but de limiter les entrées et favoriser les sorties du réseau d'accueil, des modifications de la loi d'accueil de 2007 ont été apportées fin décembre pour limiter notamment le droit à l'aide matérielle des demandeurs d'asile multiples et celui des personnes en demande de régularisation pour raisons médicales (pendant l'examen en recevabilité de leur demande)². Il est également prévu qu'après une décision en Conseil des Ministres, Fedasil puisse désigner un CPAS aux demandeurs d'asile en cas de saturation du réseau.

Par sa durée et son ampleur, cette crise de l'accueil est exceptionnelle. Tout au long de l'année, le CIRÉ a réagi face à cette situation par voie de lettres aux autorités compétentes, de communiqués, d'actions et de manifestation. Il est régulièrement intervenu au sein des organes de concertation réunissant les partenaires de l'accueil et le Cabinet de l'Intégration sociale.

Plus particulièrement, le CIRÉ a demandé :

- que des mesures soient prises pour permettre l'ouverture rapide de places d'accueil structurelles supplémentaires pour sortir de la gestion d'urgence de la crise;
- que l'on en appelle à la solidarité des citoyens et des autorités locales pour soulever les blocages locaux et permettre l'ouverture effective de ces places;
- que le gouvernement réquisitionne des bâtiments vides et des terrains pour créer des places d'accueil d'urgence;
- que l'accueil dans les hôtels prenne fin très rapidement, car les demandeurs d'asile n'y bénéficient d'aucun accompagnement et leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés;
- qu'au-delà des 10 jours d'accueil d'urgence prévus par la loi, les demandeurs d'asile logés à l'hôtel soient effectivement transférés vers des structures d'accueil;
- qu'un accueil adapté soit octroyé aux personnes vulnérables comme les personnes malades et les enfants mineurs non accompagnés;
- qu'on réintroduise le plan de répartition des demandeurs d'asile permettant une prise en charge financière par les CPAS des personnes ne pouvant être accueillies en aide matérielle.³

La réaction du gouvernement en 2009 a été largement insuffisante et un véritable plan d'action pour sortir de la crise se fait toujours attendre...

¹ Pour rappel, le droit à l'accueil, régi par la loi du 12 janvier 2007, n'est plus assuré pour tous les demandeurs d'asile depuis l'été 2008.

² Malgré différentes réactions du CIRÉ (et d'autres organisations), les modifications de la loi n'ont pu être empêchées. Le CIRÉ déplore cependant que de telles mesures de modification de loi soient prises pour pallier une situation de crise.

³ Ces solutions à court terme doivent s'accompagner de mesures à plus long terme. Comme notamment le fait de délier la procédure d'asile du droit à l'accueil, de limiter dans le temps la durée d'accueil en aide matérielle, et de mettre en place un système d'accueil souple et modulable en fonction des besoins. Il faut également renforcer les moyens mis à la disposition du réseau d'accueil pour lui permettre d'assurer effectivement ses missions et ceux mis à la disposition des communes et CPAS pour faciliter les sorties des structures d'accueil.

Le dispatching de Fedasil sous pression : premières condamnations par le Tribunal du travail

Dans la seconde moitié de l'année 2009, la crise de l'accueil s'est aggravée: Fedasil n'a plus été en mesure de garantir un hébergement aux demandeurs d'asile.

En juillet, le dispatching de Fedasil (qui désigne les places d'accueil aux demandeurs d'asile) a fermé pendant plusieurs jours afin de protester contre la situation, de montrer qu'il n'y a plus moyen de travailler dans de telles conditions et de faire pression sur le gouvernement. Même si le CIRÉ était en accord avec le mouvement d'humeur de Fedasil comme moyen de pression politique, il a considéré que cela ne devait pas se faire au détriment des demandeurs d'asile. Le CIRÉ a introduit, dès le lendemain, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, une requête unilatérale contre Fedasil pour que les dizaines de demandeurs d'asile à la rue soient accueillis⁴.

Face à la décision du Tribunal du travail, condamnant Fedasil à accueillir ces personnes sous peine d'astreintes, le Cabinet de l'Intégration sociale (à l'époque, la Ministre Marie Arena) a imposé à son Administration de rouvrir le dispatching et d'accueillir (en urgence et temporairement) tous les demandeurs d'asile se présentant au dispatching dans des hôtels faute d'autres solutions.

Demandeurs d'asile à l'hôtel: un grand pas en arrière dans l'application de la loi accueil

Après une période mouvementée où aucune solution n'a été trouvée face au manque de places d'accueil, l'hébergement en hôtels s'est imposé comme une solution d'urgence depuis le mois de juin. Fin septembre, 1300 personnes (chiffre maintenu fin décembre) étaient hébergées dans une vingtaine d'hôtels, situés essentiellement à Bruxelles.

Durant les trois premiers mois, un accompagnement minimal (soutien humanitaire, médical, juridique) y a été offert, sur base volontaire, par le barreau néerlandophone de Bruxelles et un groupe d'associations dont le CIRÉ. Mais fin septembre, face à la situation catastrophique et intolérable de l'accueil en hôtels et au manque de réponses concrètes et adéquates de la part de Fedasil, les associations ont décidé de ne plus y intervenir. Continuer à le faire dans ces conditions revenait à cautionner tout ce qu'elles dénonçaient...

Le CIRÉ et les autres associations ont relevé le manque de réponses aux premiers besoins des personnes, des dysfonctionnements importants dans l'accompagnement médical, un manque cruel d'informations de base, des problèmes de transport, de gros problèmes sociaux et psychologiques, la présence de personnes depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois dans les hôtels⁵. Et, de manière générale, l'absence totale d'encadrement de la part de Fedasil.

En octobre, le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen ont introduit un recours devant la Commission Européenne pour dénoncer les conditions d'accueil et d'encadrement qui ne sont pas remplies. Et le fait que la directive accueil n'est de ce fait pas respectée.

Fin 2009, il n'y a toujours aucun accompagnement structurel organisé dans les hôtels.

Aux origines de la crise

Cette saturation sans précédent du réseau d'accueil est due à la conjugaison de différents facteurs.

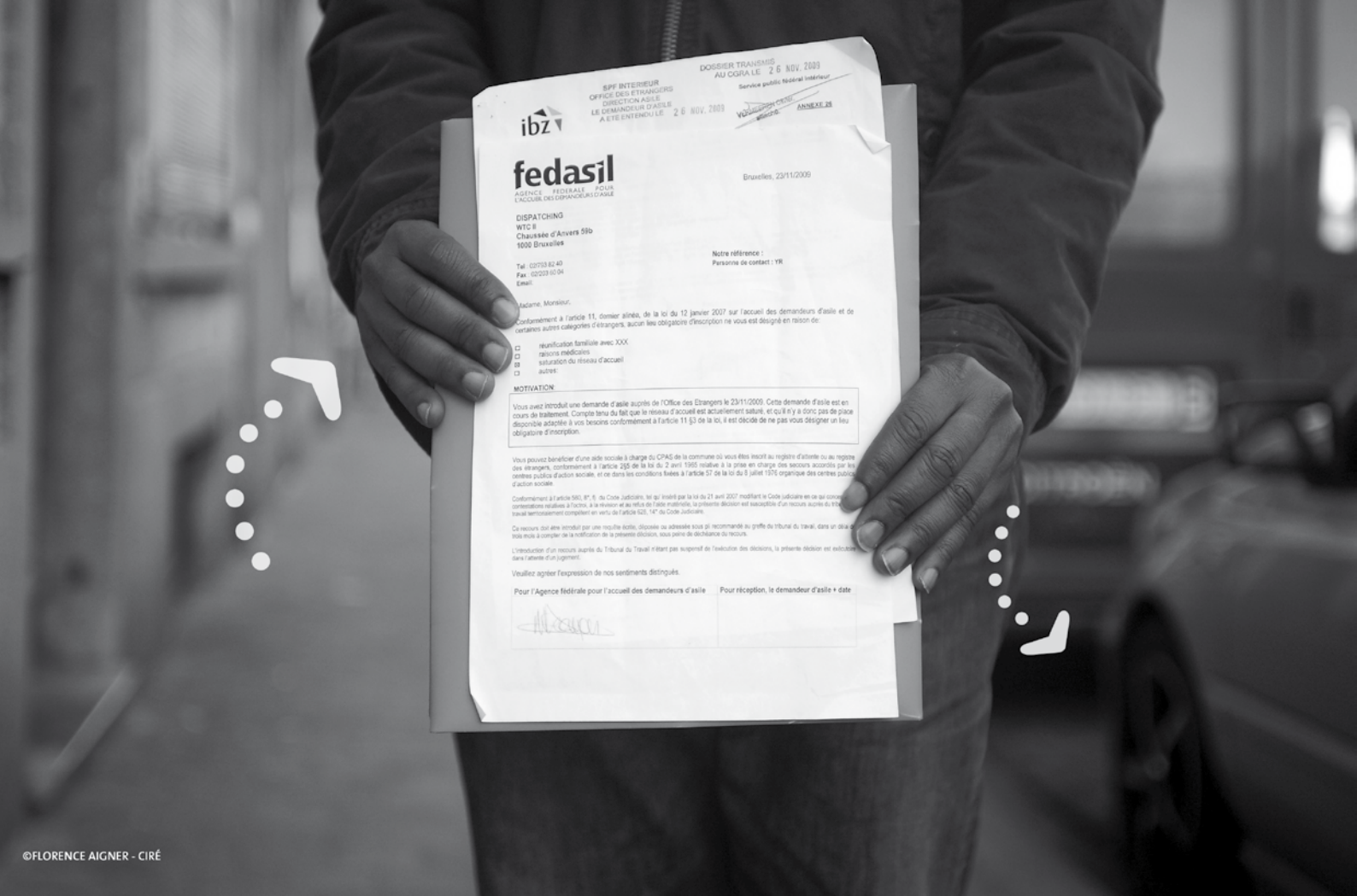
La nouvelle « loi accueil » de 2007 prévoit d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile durant l'ensemble de la procédure. Avec comme conséquence, l'augmentation du nombre de places nécessaires dans les structures d'accueil.

De plus, la crise du logement et la difficulté d'intégrer le tissu social, pour des personnes ayant souvent passé plusieurs années dans les structures d'accueil, ralentissent leur sortie du réseau. Sans compter le fait que, jusqu'il y a peu, les demandeurs d'asile n'avaient pas le droit de travailler, ce qui les empêchait de devenir autonomes et de subvenir à leurs besoins.

En 2007, l'occupation du réseau à 90 % a permis d'ouvrir l'accueil à de nouveaux publics : notamment les enfants mineurs en séjour irrégulier et les personnes ayant introduit une demande de régularisation pour raisons médicales. Par ailleurs, l'importance d'avoir un séjour légal (et donc, entre autres, d'avoir introduit une demande d'asile) pour rentrer dans les critères de régularisation de l'opération qui a eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2009, a probablement entraîné une augmentation du nombre de demandes. Et donc un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'accueil. Enfin, une augmentation importante du nombre de demandes d'asile est observée au niveau européen et a entraîné, au niveau belge un accroissement des demandes d'accueil.

4 L'intérêt à agir est reconnu pour les deux associations qui peuvent, dorénavant, introduire un recours au nom des personnes (qui ne doivent plus se porter partie civile).

5 Alors que la loi accueil prévoit un accueil d'urgence de maximum 10 jours.



Demandeurs d'asile à la rue: ping-pong entre CPAS et Fedasil

Face au manque de places d'accueil, Fedasil remet aux demandeurs d'accueil un document de « non prise en charge » avec lequel les intéressés peuvent normalement se rendre au CPAS de leur commune de résidence pour recevoir une aide financière. L'Office des étrangers étant situé sur la commune de Bruxelles, c'est le CPAS de Bruxelles qui est compétent pour ces personnes. Le CPAS de Bruxelles a pris alors une position de principe de refus de prise en charge de ces demandeurs d'asile. Le CIRÉ a réagi, en mai, en adressant un courrier au CPAS et à la Ministre Arena, et en introduisant un recours contre le CPAS et Fedasil près le Tribunal du Travail.

Depuis octobre, il n'y a plus de places dans les hôtels. Au 31 décembre, ce sont 1076 personnes qui ne se sont pas vues désigner de place d'accueil par Fedasil. Ces personnes sont dirigées vers les CPAS afin d'y recevoir une aide financière mais beaucoup de CPAS estiment que la prise en charge de ces personnes n'est pas de leur responsabilité mais bien de celle de Fedasil. Ces personnes se retrouvent alors totalement livrées à elles-mêmes et sont obligées de dormir dans les gares et à la rue, dans des centres d'accueil d'urgence et d'accueil de nuit ou chez des connaissances.

Face aux nombreuses non-désignations de places d'accueil, le CIRÉ a introduit, avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, en octobre et en novembre, des requêtes unilatérales en référé contre Fedasil. Dès que Fedasil est condamnée, des places d'accueil sont offertes aux personnes. Mais vu l'ampleur du travail que cela nécessite et le peu de pression médiatique

et politique qui s'exerce (des places sont en fait gardées en réserve par Fedasil pour les condamnations), le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen ont décidé d'arrêter d'introduire des recours et conseillent aux personnes de se rendre chez un avocat. Toujours confrontée au manque de places, Fedasil, lorsqu'elle est condamnée, paye des astreintes jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de proposer une place d'accueil.

LA CITATION

« Fedasil ne peut aujourd'hui exercer sa mission telle que prévue par la 'loi accueil' du 12 janvier 2007 et est contrainte à recourir à de nouvelles mesures d'urgence. À partir de ce mercredi 8 juillet, l'Agence a donc décidé de ne plus accueillir les nouveaux demandeurs d'asile qui se présentent à son service Dispatching »

(Communiqué de presse de Fedasil, 8 juillet 2009)

Un camp de réfugiés à Bruxelles: action médiatique et hébergement d'urgence

Face au manque de volonté politique dans le dossier de la crise de l'accueil, cinq ONG -le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et Caritas International- ont décidé de dresser, le 18 novembre 2009, un camp de réfugiés au cœur de Bruxelles. L'objectif était double: mener une action médiatique de grande envergure et réduire la vulnérabilité des demandeurs d'asile qui se trouvent à la rue.

Le camp, composé de douze tentes familiales et de trois tentes dispensaires, a offert, durant 5 nuits, de 18h à 9h, un abri avec matériel de couchage à une cinquantaine de demandeurs d'asile. 96 personnes ont bénéficié de l'opération et 76 d'entre elles ont obtenu une place structurelle à la fin de l'opération.

À côté de la crise de l'accueil...

L'évaluation de la loi accueil par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen s'est terminée début 2009, peu avant la présentation en mars du rapport d'évaluation du Sénat en Commission Intérieure du même Sénat. Une séance au cours de laquelle le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen ont d'ailleurs présenté leur évaluation. Les deux associations y abordent des sujets allant de l'aide médicale à l'accueil en étapes et réalisent leur propre évaluation de certains aspects de l'application de la loi accueil sur base de l'expérience et de l'expertise de tous les travailleurs de la structure d'accueil à petite échelle CIRÉ/VwV.

L'application de la loi sur l'accueil laisse fortement à désirer. Dans son rapport sur le fonctionnement des centres ouverts, le Médiateur fédéral⁶ a noté « qu'à l'heure actuelle, quatre des principes de base de la loi sur l'accueil du 12 janvier 2007 -l'égalité de traitement, un accueil conforme à la dignité humaine, l'accueil en deux étapes et le droit à l'aide matérielle pour tous les demandeurs d'asile pendant toute la procédure- ne sont pas ou pas complètement réalisés ».

La directive européenne sur l'accueil des demandeurs d'asile n'est toujours pas totalement transposée et notamment en ce qui concerne l'accès des demandeurs d'asile au travail et l'application de la directive dans les centres fermés.

Les travaux d'élaboration de plusieurs des arrêtés royaux et ministériels devant permettre l'application de la loi (travaux auxquels le CIRÉ a participé en 2008) ont été interrompus. Les arrêtés royaux et ministériels n'ont dans leur grande majorité, pas été adoptés en 2009. Notamment, l'arrêté royal sur la continuité de l'aide qui devrait faciliter la sortie des structures d'accueil des personnes ayant obtenu un statut ou une autorisation de séjour.

Le principe de l'accueil en deux phases (4 mois en centre collectif, puis en structure individuelle) ne fonctionne pas, ce qui a des conséquences négatives sur le bien-être des résidents.

Fin décembre, la loi sur l'accueil a été modifiée. Outre les modifications portant sur l'accès et la sortie du réseau d'accueil (voir plus haut), les modifications portent essentiellement sur le droit sur les prolongations et la fin de l'aide matérielle, les délais de prise en charge, le contrôle des chambres et les comportements problématiques.

Perspectives pour 2010

Le CIRÉ continuera en 2010, à défendre une politique d'accueil de qualité conforme à la loi et à la dignité humaine.

Au regard des projections actuelles, la situation de crise de l'accueil persistera toute l'année 2010. Les problèmes de suroccupation du réseau ne devraient pas se résoudre de si tôt. Le CIRÉ veillera donc tout d'abord à ce que les ayants-droits de l'accueil bénéficient d'une place d'accueil structurelle. Notamment en étant attentif à ce que des places d'accueil soient ouvertes rapidement, que l'accueil en hôtel prenne fin, que le plan de répartition soit réintroduit et l'aide financière activée et qu'un accueil adapté soit offert aux personnes vulnérables.

1076

C'est le nombre de demandeurs d'asile sans place d'accueil fin 2009.

⁶ <http://www.federaalombudsman.be/sites/default/files/auditCO2008-FR-resume.pdf>

Ensuite, le CIRÉ compte aussi :

- prendre clairement position sur les questions relatives à l'accueil des demandeurs d'asile, proposer des pistes de solutions aux problèmes rencontrés et diffuser ces prises de position et ces propositions ;
- développer les contacts nécessaires, notamment aux niveaux parlementaire, ministériel et administratif ;
- contribuer au développement d'un système d'accueil qui réponde à une politique digne et humaine des demandeurs d'asile et qui puisse faire face à la réalité en proposant des révisions de la loi accueil et la mise en place d'un autre modèle d'accueil ;
- veiller à ce qu'un accueil de qualité soit garanti aux bénéficiaires de l'accueil
 - en prenant part à l'élaboration des arrêtés d'exécution de la loi accueil et en veillant à ce que les droits prévus dans la loi accueil soient implantés et respectés ;
 - en contribuant à ce que l'accompagnement social global (sur deux voies : séjour/retour) devienne un élément central de la politique d'accueil ;
 - en renforçant le rôle et l'intérêt de l'accueil individuel au sein du réseau d'accueil et de Fedasil ;
 - en participant activement aux groupes de travail de Fedasil, notamment ceux sur le protocole Office des étrangers/Fedasil sur le trajet des familles illégales accueillies dans le cadre de l'arrêté royal 2004, sur l'accueil en deux phases, l'accueil en structure à petite échelle et celui sur le passage en aide financière.
- contribuer à ce que l'offre d'aide au retour volontaire et à la réintégration permette l'accès à un soutien de qualité et à une réintégration durable, que le retour volontaire soit considéré comme une option dans le parcours migratoire et soit prioritaire sur le retour forcé.



La thématique « Accueil » en activités


Actions

- Séance en Commission du Sénat: recommandations pour améliorer l'accueil des demandeurs d'asile et rendre la loi accueil pleinement opérationnelle - 13 mars (avec VwV).
- Action « Plus d'oxygène pour le réseau d'accueil des demandeurs d'asile » - manifestation des partenaires de l'accueil devant le dispatching - 16 juin.
- Envoi de différents courriers à la Direction Générale de Fedasil, au Cabinet de l'Intégration sociale, aux Ministres de tutelle des CPAS, aux Délégués aux droits de l'enfant, aux Médiateurs fédéraux, au Gouvernement, notamment à propos de la fermeture du dispatching, du manque d'encadrement des enfants dans l'accueil d'urgence, de la nécessité que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour ouvrir des places d'accueil (tout au long de l'année – avec VwV).
- Rédaction de nombreux communiqués de presse (voir article du service «Communication-sensibilisation»).
- Camp de réfugiés à Bruxelles : du 18/11 au 23/11 (avec VwV, MDM, MSF et Caritas).
- Recours en référé près le Tribunal du Travail contre Fedasil et le CPAS – mai, octobre et novembre (en collaboration avec VwV).
- Recours devant la Commission Européenne face au non respect de la loi accueil – octobre (en collaboration avec VwV).

Publications

- Evaluation de la loi accueil, mars 2009.





Structure d'accueil des demandeurs d'asile : une pluie d'instructions plutôt que les arrêtés royaux attendus

Le CIRÉ défend un système d'accueil individuel adapté et souple qui favorise le développement de l'autonomie, l'insertion et la vie familiale. C'est ainsi que le service « Accueil des demandeurs d'asile » coordonne une structure d'accueil de plus de 700 places réparties sur tout le territoire belge. Ici aussi, l'année a été marquée par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile.

Une structure d'accueil à petite échelle

L'accueil des demandeurs d'asile en Belgique est organisé dans des structures communautaires (gérées par Fedasil et la Croix-Rouge) ou individuelles (gérées par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen, dans le cadre d'une convention avec Fedasil pour le système « ONG » et par les CPAS pour le système « Initiatives Locales d'Accueil »). Ainsi, depuis des dizaines d'années, le CIRÉ offre des places d'accueil dans des logements privés et un accompagnement social adapté aux demandeurs d'asile, à travers quatre organisations membres actives dans l'accueil et la protection des demandeurs d'asile: Caritas International, le Service Social de Solidarité Socialiste, Aide aux Personnes Déplacées et le Centre Social Protestant. Actuellement, la structure d'accueil compte plus de 700 places.

Le CIRÉ pense que l'accueil dans un logement individuel ou semi-communautaire offre :

- un meilleur respect de la vie familiale et de l'intimité des personnes accueillies ;
- un meilleur respect de l'autonomie et de la responsabilisation des personnes dans la gestion de leur vie, de leur procédure et de leur insertion ;
- un accompagnement social, médical et psychologique plus souple et adapté aux besoins de la personne ;
- une préparation plus importante à la sortie de la structure d'accueil en aide matérielle vers l'aide financière ;
- une flexibilité dans la création de nouvelles places d'accueil car moins d'opposition de la population et des autorités communales que lors de l'ouverture d'un centre d'accueil.

Des instructions compliquées à mettre en

œuvre

L'année 2009 a été fortement marquée par les conséquences des différentes instructions adoptées par Fedasil en réponse à la crise de l'accueil. La structure d'accueil à petite échelle, gérée par le CIRÉ et par Vluchtelingenwerk Vlaanderen, n'a pas été épargnée par cette pluie de nouvelles consignes. Le fil rouge des instructions ? Faire sortir au plus vite du réseau d'accueil un maximum de bénéficiaires.

La loi accueil¹ prévoit de développer de nombreux principes qu'elle évoque et de les réglementer par des arrêtés royaux. Or, la plupart de ces arrêtés royaux se faisant toujours attendre, les instructions de Fedasil - qui n'ont pas de valeur normative - sont bien souvent les seuls guides d'application de la loi.

En pratique, le service « Accueil des demandeurs d'asile » du CIRÉ et ses partenaires se sont heurtés à différentes difficultés dans la mise en œuvre de ces instructions.

D'une part, elles ont donné lieu à une augmentation du nombre de sorties de la structure. C'est le cas des instructions de Fedasil du 21 novembre 2008 qui prévoyaient la suppression du lieu obligatoire d'inscription (code 207) de certaines catégories de bénéficiaires de l'accueil². Il s'agissait des personnes ayant une très longue procédure d'asile en cours³. Fin 2008, le CIRÉ a dû communiquer à Fedasil la liste de ces personnes, sommées de quitter la structure début 2009. C'est également le cas de l'instruction du 19 mai 2009⁴. Celle-ci visait les personnes dont la procédure d'asile, toujours en cours, avait débuté avant le 1er juin 2007 et prévoyait leur passage vers l'aide sociale octroyée par un CPAS désigné sur base du plan de répartition. Enfin, une instruction du 16 octobre 2009 a donné la possibilité aux personnes qui réunissaient les critères avancés – notamment une procédure d'asile en cours, un séjour d'au moins 4 mois ininterrompu dans une structure d'accueil et un contrat de bail signé – de demander que leur code 207

1 Loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

2 Instructions de Fedasil du 21 novembre 2008 relatives à la mise en œuvre de la suppression du lieu obligatoire d'inscription de certaines catégories de résidents.

3 5 ans ou 4 ans pour les familles avec enfants scolarisés. Étaient visées les personnes qui rentraient dans les critères de la régularisation pour longue procédure avant l'accord du gouvernement en juillet 2009.

4 Instruction de Fedasil du 19 mai 2009 relative à la modification du lieu obligatoire d'inscription structure d'accueil au lieu obligatoire d'inscription CPAS (plan de répartition).



soit supprimé sur base volontaire⁵. Ces différentes mesures ont abouti à une accélération du « turnover » des personnes accueillies au sein de la structure d'accueil CIRÉ.

D'autre part, de nombreuses personnes et familles devant quitter la structure d'accueil ont rencontré des obstacles qui ont retardé, voire même empêché, leur sortie. Les principaux sont la difficulté de trouver un logement adapté (crise du logement, méfiance des propriétaires...), la réticence de certains CPAS à prendre en charge ce public et enfin, le refus de Fedasil d'offrir aux familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier l'accueil en centre communautaire auquel elles ont droit⁶. Par exemple, lors de la transition de l'aide matérielle vers l'aide sociale, certains CPAS refusent de prendre en charge les personnes avant qu'elles aient emménagé dans leur nouveau logement. Or, celles-ci ne peuvent bien souvent pas s'installer dans ce logement sans cette aide, notamment pour la garantie locative et le paiement du premier loyer. De plus, les rôles respectifs des structures d'accueil et des CPAS, concernant la compétence pour l'aide à la recherche de logements, n'étaient pas clairs. De ce fait, le délai de deux mois pour quitter la structure d'accueil prévu par les instructions de Fedasil du 24 octobre⁷ s'est bien souvent révélé trop court. En moyenne, un délai de trois mois s'est avéré nécessaire pour que les personnes

trouvent une solution alternative à l'aide matérielle. De très nombreuses demandes de sursis ont dû être introduites par le CIRÉ et ses partenaires auprès de Fedasil⁸, qui s'est montré relativement sévère dans ses réponses. Lorsque Fedasil refuse de prolonger l'accueil, il arrive que des personnes restent dans leur logement, avec l'aide financière du CPAS ou sur les fonds propres des organisations partenaires. Les logements en question ne peuvent donc pas être réofferts et le parc immobilier disponible en est diminué. On peut considérer qu'à la fin de l'année 2009, une soixantaine de places d'accueil CIRÉ étaient ainsi « perdues ».

5 Instruction de Fedasil du 16 octobre 2009 relative à la suppression sur base volontaire du lieu obligatoire d'inscription pour les résidents avec une procédure d'asile en cours et un séjour d'au moins 4 mois ininterrompu dans une structure d'accueil.

6 Ces familles ont droit à un accueil en centre d'accueil fédéral en vertu de l'article 60 de la loi accueil, complété par l'Arrêté royal du 24 juin 2004 visant à fixer les conditions et modalités pour l'octroi d'une aide matérielle à un étranger mineur qui séjourne avec ses parents illégalement dans le royaume.

7 Instructions de Fedasil du 24 octobre 2008 relatives au délai endéans lequel les résidents ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire ou ayant été régularisés doivent quitter la structure d'accueil et au rôle de celle-ci dans le cadre de la transition vers l'aide financière.

8 Instruction de Fedasil du 11 décembre 2008 relative à la procédure portant sur le sursis exceptionnel au départ de la structure d'accueil après 60 jours de calendrier lors de l'octroi du statut de réfugié, du statut de la protection subsidiaire, de la régularisation ou de la suppression du code 207.

Le service « Accueil des demandeurs d'asile » en activités

Actions

- Participation à des groupes de travail avec les associations membres du CIRÉ, les partenaires associatifs, Fedasil (réunions de contact, TRAC, réunions de coordinations, groupe de travail juridique...).
- Journée de rencontre et d'échange des travailleurs sociaux avec visites du centre d'accueil de la Croix-Rouge à Yvoir et des différents projets menés au sein de la structure (Carda, Pierre bleue, Bocq).
- Groupe de travail pluridisciplinaire (assistants sociaux, juristes, médecins, psychologues) travaillant sur les questions liées aux maladies du séjour.

Publications

- 3 fiches pratiques d'information juridique : « principes généraux de l'accueil », « mesures d'ordre et sanctions », « les plaintes et recours prévus par la loi accueil ».
- L'élaboration d'un site internet sur les répartitions des rôles entre les différents professionnels concernant la prise en charge spécifique dans le cadre des procédures d'asile et de séjour des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.
- 8 numéros de la newsletter du CIRÉ, dont 2 numéros spéciaux sur la crise de l'accueil.
- 600 Pass Bienvenue en français et en néerlandais, distribués par les partenaires.
- Traduction en plusieurs langues et mise en ligne du guide de procédure (français, néerlandais, anglais, albanais, russe, serbo-croate, turc).

Formations

- Une formation à l'attention des travailleurs sociaux sur la compétence des CPAS dans les questions liées au séjour (19 février 2009).
- Un module de formation de deux journées sur la gestion des situations difficiles dans l'accompagnement social (26 et 29 mai 2009).

Des conséquences importantes sur le travail de terrain

L'accélération du « turnover » dans la structure et les difficultés liées aux sorties ont eu un impact important sur la nature et la charge de travail du service « Accueil » et de ses partenaires, en particulier celui des assistants sociaux. Ceux-ci avaient le sentiment d'expulser des personnes du logement qu'elles avaient parfois occupé pendant des années et ce, sous une forte pression de Fedasil. Le risque de « sanction » étant, effectivement, la suspension du financement de la place d'accueil par Fedasil.

Une des situations les plus préoccupantes parmi celles qui sont évoquées ci-dessus est celle des familles avec enfants mineurs en séjour irrégulier. En effet, depuis la fin du mois d'avril 2009, face à la saturation du réseau d'accueil, Fedasil a décidé de ne plus les accueillir. Cet état de fait porte gravement atteinte aux droits fondamentaux des enfants concernés et le CIRÉ et ses partenaires ont dû chercher des solutions, tout au long de l'année, pour ne pas mettre ces familles à la rue. Des recours ont été introduits par les avocats des familles auprès des tribunaux du travail afin de

demander tantôt la condamnation de Fedasil à leur offrir un toit sous peine d'astreintes, tantôt la condamnation d'un CPAS à leur octroyer une aide financière. Si la portée des décisions rendues varie fortement, les tribunaux du travail semblent considérer unanimement que les familles concernées ne peuvent être privées de leur droit à l'accueil.

En 2009, l'accueil en deux phases prévu par la loi a également été suspendu. Or, la structure d'accueil CIRÉ avait supprimé sa maison de transit destinée aux nouveaux arrivants puisqu'elle était censée accueillir les personnes

700

Le CIRÉ et ses partenaires (APD, Caritas, CSP, SESO) gèrent quotidiennement plus de 700 places d'accueil réparties dans 200 logements en Belgique.

en deuxième phase. Pendant des mois, toutes les places d'accueil, prévues pour cette seconde phase, ont dû être mises à disposition de personnes qui venaient d'arriver en Belgique, ou en provenance des centres d'accueil d'urgence ou des hôtels... L'organisation et la communication autour de cette situation n'ont pas été faciles.

À la fin du mois de novembre, un accord de gouvernement a prévu la mise à disposition de 150 logements de l'ancienne gendarmerie. Ces nouvelles places d'accueil devaient être gérées par le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen. Aucun de ces logements n'a toutefois été effectivement mis à notre disposition avant les premiers mois de l'année 2010.

Enfin, une loi-programme du 30 décembre 2009 modifiant la loi accueil a confirmé certaines règles prévues par les instructions de Fedasil (par exemple, la fin de l'aide matérielle pour les demandeurs d'asile régularisés). Elle a également créé de nouvelles restrictions du droit à l'accueil pour certaines catégories de bénéficiaires de la loi: les personnes introduisant une troisième demande d'asile ou plus, les personnes ayant un comportement problématique, les personnes dont la demande d'autorisation de séjour pour raisons médicales (article 9 ter) a été déclarée recevable, etc. Cette loi n'est toutefois entrée en vigueur que le 10 janvier 2010.

De manière générale, la crise de l'accueil et ses différentes conséquences sur le fonctionnement de la structure d'accueil ont eu pour effet regrettable de freiner l'attention qui aurait dû être portée à une amélioration constante de la qualité de l'accueil offert par le CIRÉ aux demandeurs d'asile. En 2009, les organisations partenaires du CIRÉ ont par exemple constaté une augmentation des cas de personnes malades ou handicapées parmi les personnes accueillies dans la structure. Ce constat interpellant nécessite une plus grande adaptation de l'accueil offert à ce public et donc une réelle disponibilité pour ce travail de fond.

Perspectives pour 2010

L'année 2010 s'annonce remplie de défis qui vont se traduire par :

- La création de 336 nouvelles places au niveau de la structure d'accueil CIRÉ ce qui ramène au total notre parc immobilier à 1096 places. Dont une centaine pour un public spécifique.
- La mise en place d'un cadre de partenariat par la redéfinition/clarification des termes de collaboration entre partenaires et couples : actualisation des normes minimales d'accueil sur base de la loi.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel pour une vision à long terme du projet.
- Le bilan de la convention « Accueil » : en faire une occasion de réfléchir sur le modèle d'accueil en Belgique.



L'accueil des primo-arrivants, une priorité politique

La question de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants (PA) a occupé une large place dans les débats qui ont eu lieu du côté francophone au cours de cette année 2009. Et ce, tant au niveau politique qu'associatif. Une question au centre des préoccupations de la thématique « Intégration » du CIRÉ, dont l'objectif est de débattre des politiques d'intégration et de favoriser l'intégration des nouveaux-arrivants.

Les élections régionales

L'année 2009 aura été notamment celle des élections régionales. Un niveau de pouvoir qui intéresse particulièrement notre thématique, les questions relatives à l'intégration faisant concrètement partie des compétences régionales¹.

Dans ce cadre, un Memorandum a été élaboré par les différents services membres de la thématique et présenté, lors de différentes rencontres, aux principaux partis politiques francophones. Il portait essentiellement sur les mesures et les politiques régionales et communautaires en matière d'accueil et d'intégration des migrants récemment arrivés sur le territoire et formulait un certain nombre de propositions concrètes. Celles-ci avaient trait tant à l'accueil général des primo-arrivants, qu'à l'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE), à la traduction et l'interprétariat en milieu social, au logement, à l'emploi et aux équivalences des diplômes.

En ce qui concerne plus particulièrement la question générale de l'accueil des primo-arrivants, la revendication principale portée par le CIRÉ a été l'instauration d'une politique d'accueil structurée et spécifique à l'intention des primo-arrivants au niveau régional et sa traduction par la mise en place d'un dispositif intégré et multidimensionnel. Ceci impliquerait la mise en œuvre d'un parcours - à l'image de ce qui existe déjà dans un certain nombre de pays européens et du côté néerlandophone - comprenant différentes dimensions: un accompagnement personnel, le suivi d'un module d'orientation au sein de la société, une orientation au niveau professionnel et un cours de langue.

¹ Suite à un accord entre francophones, la Communauté française a transféré (1994) l'exercice de certaines de ses compétences à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française (COCOF) qui les exercent désormais. Parmi ces compétences, on trouve la quasi-totalité des matières personnalisables (dont l'intégration des immigrés). Du côté néerlandophone, les institutions de la Communauté flamande et de la Région flamande ayant été fusionnées dès le départ, les compétences régionales et communautaires sont exercées par un seul et même Parlement et un seul et même Gouvernement, compétents notamment en matière de « minorités ethnico-culturelles ».

L'orientation au sein de la société

Afin que ses propositions soient les plus concrètes possible en terme d'opérationnalisation, il a paru intéressant au CIRÉ de se pencher plus particulièrement sur l'aspect relatif à l'« orientation au sein de la société ». Et donc sur la question de l'information utile à toute personne arrivée récemment en Belgique. C'est ainsi qu'est née l'idée d'élaborer un « cahier de matières » réunissant un ensemble de renseignements sur des sujets variés et destiné aux formateurs. Entamé en 2008, ce volumineux travail (12 chapitres répartis sur plusieurs centaines de pages²) s'est poursuivi en 2009 et sera terminé pour la fin 2010, avec publication sous format multimédia (site internet) et format papier, début 2011. Ce projet est notamment réalisé grâce au soutien du Fonds européen pour l'Intégration (FEI) suite à sa sélection par le Collège de la COCOF et le Gouvernement de la Communauté française³, ce qui témoigne de l'intérêt que ces instances portent plus particulièrement au volet « citoyenneté » mais, de manière plus générale, de l'attention portée à l'égard de l'accueil des primo-arrivants.

LA CITATION

« Les étrangers sont surreprésentés à la fois aux niveaux les plus bas et aux niveaux les plus hauts. En Belgique, pour les Turcs et les Marocains (...) 39% n'ont bénéficié que de l'enseignement primaire. Les autres ressortissants hors UE, en revanche, sont surreprésentés dans la frange supérieure des niveaux d'instruction »

(in Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles, premier exercice, données 2004-2005, p.16)

² Pour plus d'informations, voir le rapport annuel 2008 du CIRÉ.

³ Tous deux compétents pour la sélection des projets francophones entrés dans le cadre de l'appel à projets FEI.

L'accueil des PA dans les déclarations gouvernementales

Cette attention est réaffirmée dans les déclarations gouvernementales francophones faites aux niveaux de la Communauté française et des Régions (COCOF et Région wallonne) à l'issue des élections, la question de l'accueil des PA y occupant une place importante.

Ainsi, le Projet de Déclaration de politique communautaire 2009-2014 stipule clairement sa volonté de mettre en place un parcours destiné aux PA:

« Au départ des initiatives existantes et des organismes en place, le Gouvernement mettra en place un véritable parcours d'accueil et d'insertion des primo-arrivants (par exemple dans le cadre du regroupement familial, du droit d'asile ou de l'immigration du travail) qui aura pour objectif de fournir à la personne le soutien et les informations nécessaires pour mener sa vie en toute autonomie. Ce programme, qui doit être transversal, combinera des cours de français ou d'alphabétisation, un module d'initiation à la citoyenneté et à la vie pratique et un module d'orientation socioprofessionnelle. Il sera organisé conjointement par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles et mis en œuvre au niveau local en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés».

De son côté, l'Accord de majorité COCOF 2009-2014 précise notamment que :

« Le Collège mettra un accent particulier sur la qualité égale de l'accueil des primo arrivants. Il veillera, en collaboration avec le Fédéral et la Région, à ce que les primo arrivants disposent, via les Communes, d'une information sur les services à leur disposition en Région bruxelloise. Dans le cadre du décret de cohésion sociale, le Collège prévoira, compte tenu des moyens budgétaires disponibles :

- Le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française (FLE– Français Langue Etrangère) et de modules d'initiation à la citoyenneté;
- La mise en place de bureaux d'accueil s'appuyant sur les associations reconnues dans le cadre du décret cohésion sociale, dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé, en recherchant une bonne couverture du territoire régional;
- Une évaluation régulière de cet accueil sur base d'un cahier des charges garantissant un accompagnement de qualité égale. (...) ».

Au vu de ce qui précède, on ne peut que se réjouir de la prise en compte spécifique dont les PA font enfin l'objet en Communauté française. Toutefois, au-delà des déclarations de principe, il importera d'être particulièrement attentif à la façon dont cela se déclinera concrètement au niveau du terrain, sachant que cela se fera « compte tenu des moyens budgétaires disponibles ».



Par ailleurs, si la question de l'accueil des PA a occupé une large place au niveau politique, elle a également fait l'objet de divers débats au sein du secteur associatif -tant à Bruxelles qu'en Wallonie- auxquels, pour un certain nombre, le CIRÉ n'a pas manqué d'être associé ⁴.

LE FAIT

2009: L'accueil des primo-arrivants apparaît comme une priorité politique

C'est ce que laissent supposer les déclarations gouvernementales francophones faites aux niveaux de la Communauté française et des Régions (COCOF et Région wallonne) à l'issue des élections régionales de juin 2009, la question de l'accueil des PA y occupant une place importante.

⁴ Ce fut le cas pour les journées de réflexion organisées sur le thème par le Centre d'intégration de la Province de Namur, le Centre Interuniversitaire de formation permanente et l'Interrégionale FGTB de Bruxelles.

La thématique « Intégration » en activités

Evénements et actions

- Présentation de la recherche « L'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale » au Cabinet Huytebroeck (janvier).
- Présentation de la recherche PA à Télé-Bruxelles (janvier).
- Présentation de la recherche PA lors d'une conférence débat organisée par le CIRÉ au Cinéma Vendôme (23 avril).
- Présentation de la recherche PA à la matinée de réflexion organisée sur le sujet par le Centre d'intégration de la Province de Namur -CAI- (28 avril).
- Présentation de la recherche PA à l'occasion de la journée organisée par le Centre Interuniversitaire de formation permanente (CIFOP) sur le thème du « parcours d'intégration citoyen » (25 septembre).
- Présentation de la recherche PA lors du séminaire organisé par l'Interrégionale FGTB de Bruxelles sur le thème « l'accueil et l'intégration des migrants » (13 novembre).
- Présentation du Memorandum au PS (janvier), CDH (mars), MR (mars) et Ecolo (avril).
- Participation à l'élaboration du programme d'accueil des réfugiés réinstallés (volet intégration) (avril-mai-juillet).
- Comité pilotage alpha (CFB): présentation de l'analyse et des revendications du CIRÉ concernant la situation du FLE en Région de Bruxelles-Capitale (juin).

Animations

- Animation: Haute Ecole Helmo Liège dans le cadre d'un module de formation autour des migrations (14 janvier).
- Animation: Institut St-Dominique dans le cadre d'un atelier consacré à la question des réfugiés (1er avril).
- Animation: Cenforgil St-Gilles dans le cadre du cours de « vie sociale » du module de pré-formation électriciens (juin).

Publications

- L'accueil des primo-arrivants en région de Bruxelles-Capitale, Analyse, juin 2009.
- Mémorandum pour les élections régionales et communautaires de juin 2009 (rédaction des parties consacrées aux PA et au FLE).
- Article concernant l'accueil des PA en RBC paru dans le rapport annuel diversité 2008 du Centre pour l'Egalité des chances (p.68-69).
- Les politiques d'intégration en Europe, octobre 2009.

70%

Près de 70% des opérateurs dispensant des cours de FLE¹ en Région de Bruxelles-Capitale sont des opérateurs associatifs. Les 30% restant sont des établissements de promotion sociale.

1 C'est à dire des cours de français destinés à des adultes non francophones ayant été scolarisés dans leur langue maternelle au-delà de la 6e primaire.



L'intégration pas à pas

Enfin, l'année 2009 a également été celle du développement d'un travail de réflexion sur le concept même d'intégration et les politiques qui ont été menées en la matière dans différents pays. Notre ambition générale à cette occasion est, avant tout, de faire un tour d'horizon le plus complet possible sur l'état de la réflexion actuelle en matière d'intégration et cerner au mieux les différents enjeux qui traversent cette question. L'objectif est de faire le point sur les savoirs accumulés au fil des ans et sur les enseignements susceptibles d'en être tirés.

Pour ce faire, notre point de départ a été le questionnement suivant: les politiques généralement menées en matière d'intégration ont-elles suffisamment tenu compte de la nature humaine en tant que telle et de la dynamique de nos sociétés? A-t-on suffisamment pris en compte les aspects psychologiques et culturels inhérents à tous les êtres humains? L'aspect socio-économique n'a-t-il pas eu tendance à occuper une place à ce point prépondérante que ces autres aspects s'en sont trouvés occultés?

Par ailleurs, le débat sur l'intégration n'a-t-il pas été avant tout un débat idéologique où se sont confrontés des visions du monde et des idéaux parfois fort éloignés les uns des autres, le positionnement de chacun variant selon le rapport qu'il entretient lui-même avec l'État (État-nation, comme concept général mais aussi l'État dans lequel il vit, de manière plus particulière), selon le rapport entretenu à l'égard de la question des normes sociales ou encore, selon le positionnement à l'égard des valeurs dominantes au sein de la société dans laquelle il vit (l'intégration étant souvent vue comme un paradigme exprimant l'ordre et le conformisme social)?

Cet important travail de réflexion est destiné à se terminer courant 2010.

Favoriser l'accès au marché du travail

En 2009, le service « Travail, équivalence et formation » a vu le jour au CIRÉ avec l'objectif de favoriser l'accès au marché du travail des nouveaux arrivants. Le service rassemble l'aide à l'obtention d'équivalences de diplômes et la formation ARCADA, visant à offrir aux demandeurs d'asile un lieu de réflexion et de mise en perspective individuelle et collective sur leur projet socio-professionnel. Avec l'objectif de favoriser l'accès au marché du travail des nouveaux arrivants.

Des questions multiples

« Comment effectuer une recherche d'emploi en tant que migrant ? Quel accès aux formations puis-je avoir ? Quels sont les droits au séjour en lien avec l'emploi et la formation pour les citoyens non-européens ? Quelles sont les conditions d'obtention et de renouvellement de mon contrat de travail ? Qu'est-ce que la régularisation par le travail ? »...

Voici quelques exemples de questions posées par les migrants lors de la permanence à l'accueil général du CIRÉ et lors des entretiens individuels liés à l'obtention d'une équivalence de diplômes.

Pour une partie de ces questions, nous orientons les personnes vers des services spécialisés. Tandis que pour d'autres questions, nous apportons nous-mêmes l'aide et les informations utiles. Sur base des constats de terrain, le service a également pour objectif de porter des recommandations politiques sur les questions liées à l'accès au marché du travail et à la formation pour les nouveaux arrivants ou encore aux difficultés d'obtention d'une équivalence de diplôme.

Le travail pour les demandeurs d'asile, un arrêté royal attendu

Un fait marquant en lien avec le marché du travail et la migration a eu lieu en 2009. Il s'agit de la parution au Moniteur belge, le 22 décembre, de l'arrêté royal autorisant le travail des demandeurs d'asile. Il permet aux ressortissants étrangers qui ont introduit une demande d'asile après le 31 mai 2007 et qui, six mois après avoir introduit leur demande, n'ont pas reçu de décision du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), d'obtenir un permis de travail C.

Ce nouvel arrêté royal permet donc aux demandeurs d'asile d'accéder au marché du travail, en conformité avec la directive européenne de 2003 relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres. Les demandeurs d'asile visés pourront s'inscrire comme demandeurs d'emploi auprès des services publics régionaux de l'emploi (VDAB, FOREM et ACTIRIS). Il permet également d'avoir accès aux formations organisées par ces institutions ou par d'autres organismes comme Bruxelles



Formation, les organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) ou les Entreprises de Formation par le Travail (EFT).

928

C'est le nombre de demandes d'information adressées en 2009 au CIRÉ en matière d'équivalence de diplômes étrangers, de formation et de travail.

Mais cet arrêté royal risque de ne concerner que très peu de personnes, car il exclut toutes celles qui ont reçu une décision rapide du CGRA et qui sont en recours de plein contentieux auprès du Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE). En effet, la durée moyenne de la procédure au niveau du CGRA est d'environ 100 jours. 76% des demandeurs d'asile reçoivent une décision endéans les six premiers mois¹. Il faut souligner que l'accord gouvernemental du 18 mars 2008 prévoyait l'« accès au marché du travail aux demandeurs d'asile six mois après l'introduction de leur demande d'asile », sans distinguer la procédure au CGRA et le recours au CCE.

Les ONG (le VMC, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, l'ADDE et le CIRÉ) ont envoyé une note juridique au cabinet de la Ministre de l'emploi Joëlle Milquet afin de signaler cette situation qui crée des discriminations sur le terrain. Deux demandeurs d'asile peuvent avoir la même durée de procédure d'asile et se trouver tous deux au stade du recours auprès du CCE. Mais si l'un a reçu une réponse endéans les 6 premiers mois de procédure, il sera exclu de l'accès au marché du travail tant que le CCE n'aura pas pris sa décision. Alors que l'autre demandeur, s'il a reçu une décision du CGRA après 6 mois, pourra travailler le temps de la décision du CCE.

¹ Évaluation de la nouvelle procédure d'asile, rapport fait au nom de la Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives par Mme Bouarfa et Mme Lanjri, Sénat de Belgique, session 2008-2009, 30 avril 2009, doc. 4-1204/1, p.18.
Note de politique générale, Politique de Migration et d'Asile, Chambre des représentants de Belgique, 5 novembre 2009, DOC 52 2225/009, p.5.
Concernant l'arriéré du CGRA, on peut trouver des données récentes dans leur bilan 2009 sur leur site internet: "statistiques d'asile" (point 3, p. 9).



Les équivalences de diplômes en

quelques chiffres

- 928 demandes d'information en matière d'équivalence de diplômes étrangers et d'alternatives d'accès au marché du travail et à la formation.
- 93 dossiers de demande d'équivalence ont été introduits directement à la Communauté française. La majorité des demandes proviennent d'Afrique subsaharienne. Nous avons reçu 90 décisions favorables, 3 dossiers ont reçu une réponse négative.
- 228 dossiers ont été vérifiés avant leur introduction par le demandeur auprès de la Communauté française ou la Vlaams Gemeenschap.
- 22 séances d'informations ont été organisées pour des agents d'insertion (CPAS à Bruxelles et Wallonie, Convivial asbl, Actiris, Bon vzw, VMC, Episode Asbl, Croix-Rouge, différents centres d'accueil Fedasil...).



En 2010: poursuivre les activités, étendre le réseau et porter les revendications

Les objectifs du service pour l'année 2010 visent à concrétiser quatre projets opérationnels.

Diffuser l'information et notre expertise sur l'obtention d'équivalences de diplômes étrangers et les alternatives

Depuis plusieurs années nous constatons un manque d'information des migrants et des services relais en matière d'équivalences de diplômes étrangers. Depuis 2004, le CIRÉ a acquis une expertise dans le traitement de dossiers d'équivalences grâce à l'accompagnement de plusieurs centaines de dossiers individuels. À présent, le CIRÉ a pour objectif de diffuser cette expertise auprès des services d'aide à l'obtention d'équivalences de diplômes. Nous poursuivrons dès lors l'organisation de séances d'information sur l'obtention d'équivalences et les alternatives à destination des travailleurs sociaux. Nous continuerons à assurer un rôle de deuxième ligne auprès de ces services partenaires en répondant à leurs interrogations et en instruisant directement les dossiers « difficiles » qu'ils nous transmettent. Ces derniers nous permettent de mieux comprendre les nouvelles difficultés rencontrées sur le terrain.

Les activités ARCADA en 2009

Le projet ARCADA à la Croix-Rouge:

- 7 intervenants ARCADA ont été formés.
- Formation d'un groupe d'intervenants ARCADA.
- 186 résidents formés par le projet ARCADA.
- 11 groupes de formation ARCADA de base ont été organisés.
- 16 résidents formés dans la formation ARCADA-Projets (micro entreprise).

Le projet ARCADA-IPAS :

- 6 intervenants ont été formés.
- 7 réunions d'information ont été réalisées pour les équipes des travailleurs des organisations partenaires (CPAS et Fedasil).
- 1 syllabus de formation pour les intervenants du projet ARCADA a été complété/adapté.
- 1 syllabus de formation pour les demandeurs d'asile a été complété/adapté.

En ce qui concerne l'information du public cible, nous comptons rendre plus accessible et actualiser régulièrement notre « Guide pratique pour les équivalences de diplôme en Communauté française de Belgique » sur le site internet du CIRÉ.

Poursuivre les formations ARCADA pour les demandeurs d'asile

En 2010, nous continuerons les formations ARCADA et ARCADA-Projets (micro entreprise) à destination des demandeurs d'asile en collaboration avec la Croix-Rouge et le Centre d'Action Laïque de Bruxelles. Nous poursuivons également le projet ARCADA-IPAS (financement du Fonds Européen pour les Réfugiés) dont l'objectif est d'étendre la formation ARCADA aux autres structures d'accueil. Nous adapterons également les outils de la formation ARCADA aux besoins spécifiques d'autres publics et dans l'optique d'une approche individuelle en collaboration avec d'autres organisations (telle que l'association Ulysse).

Mettre en place et organiser un fonds de soutien à la formation des nouveaux arrivants

En parallèle aux formations ARCADA, nous réaliserons un état des lieux des besoins des partenaires de la convention accueil CIRÉ-Vluchtelingenwerk Vlaanderen en matière de formation afin d'émettre par la suite des propositions concrètes visant à favoriser l'accès au marché du travail et à la formation des demandeurs d'asile au sein de notre partenariat.

Créer un réseau de partenaires du service Travail, équivalence et formation

Nous prévoyons la constitution et l'organisation d'une plateforme de services et d'associations autour des questions d'équivalence, d'accès au marché du travail et à la formation des nouveaux arrivants. L'objectif principal de cette plateforme sera d'organiser des échanges de pratiques entre travailleurs de terrain.

Après le développement d'un réseau de partenaires autour de la plate-forme, le service poursuit l'objectif de dresser des recommandations politiques communes aux partenaires afin d'interpeller l'administration et les responsables politiques. Nous pouvons mentionner des recommandations déjà émises par le passé par le CIRÉ et d'autres organismes (comme le service du Médiateur de la Communauté française) en matière d'équivalences. Ces recommandations, qui restent d'actualité, sont les suivantes :

- Garantir une prise en charge correcte de toutes les demandes d'information sur les équivalences de diplômes étrangers.
- Rendre accessible financièrement la demande d'équivalence de diplôme en Communauté française.

- Les critères de la Commission d'homologation du service équivalence de la Communauté française doivent être transparents et connus de tous.

D'autres revendications politiques en matière d'équivalence, d'alternatives d'accès au marché du travail et à la formation seront discutées dans le cadre des échanges de la plateforme. À titre d'illustration nous mentionnons l'une des nos recommandations :

- Levée rapide et simultanée des mesures de transition pour tous les citoyens de l'Union européenne (Bulgares et Roumains).

Les publications du Service « Travail, équivalence et formation »

- La régularisation par le travail: mode d'emploi, brochure d'information, octobre 2009.
- La régularisation par le travail: document à l'attention des employeurs et La régularisation par le travail: document à l'attention des travailleurs, notes explicatives, octobre 2009.
- Guide pratique pour les équivalences de diplôme, 2009.
- Travailleurs sans papiers: un guide des droits (2e édition), 2009.

Le CIRÉ participe également, chaque année, à l'amélioration de la brochure réalisée par le service des équivalences (niveau secondaire) de la Communauté française.





Le logement : projets novateurs et solidaires

Le service « Logement » du CIRÉ a pour objectif d'apporter des solutions pour répondre aux difficultés qu'éprouvent les étrangers, les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver un logement adéquat à un prix abordable. Au cours de cette année 2009, le projet de l'épargne collective solidaire a pris de plus en plus d'importance dans les activités du service. Un service qui a, par ailleurs, continué à aider les personnes grâce au fonds de garanties locatives et aux séances d'informations sur le logement.

Aider à l'acquisition d'un logement:

l'épargne collective solidaire

Le projet de l'épargne collective solidaire aide les familles à revenus modestes à acquérir un logement. Le principe est simple: chaque famille cotise, tous les mois, un montant décidé par le groupe. L'épargne collective fonctionne comme un fonds de roulement qui peut être utilisé, à tour de rôle, par les différentes familles du groupe pour avancer l'acompte exigé lors de la signature d'un compromis de vente.

Pérenniser ce projet était un objectif du service « Logement » depuis 2008. Cela s'est concrétisé en 2009 et le projet a commencé à réellement se développer. L'année a notamment été partagée entre la préparation et la mise

en place de nouveaux groupes par d'autres associations, le suivi du projet « L'Espoir » à Molenbeek et la réflexion avec d'autres associations sur des moyens innovants d'accès au logement pour les familles à plus faibles revenus. Le groupe « La réussite » a également été évalué avec les partenaires et avec les familles en mars 2009.



La mise en place des nouveaux groupes

L'année 2009 a vu la mise en place du groupe « La clé », composé de 26 familles, à Anderlecht. Ce groupe, encadré par Samenlevingsopbouw¹, a démarré en juin, avec l'appui du CIRÉ. À Schaerbeek, un groupe se prépare en partenariat entre le CPAS, la Commune, quatre associations schaarbeekoises et le CIRÉ.

Notons que le démarrage d'un groupe de logement solidaire « d'un genre nouveau », en partenariat entre la Maison de Quartier Bonnevie, Convivence/Samenleven, Samenlevingsopbouw et le CIRÉ était prévu pour 2009. Le développement de ce projet devait être assuré, entre autres, par des postes ACS octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale aux associations, dont un poste pour le CIRÉ. Pour des raisons politiques et budgétaires, ces postes ne seront pas effectifs dans l'immédiat. Le projet est donc postposé. Ce sera, nous l'espérons, le point de départ d'un projet à long terme où d'autres alternatives d'accès au logement seront appliquées.

Publication du service « Logement »

L'épargne collective solidaire, une réponse au problème de logement pour les personnes d'origine étrangère ?, février 2009.

¹ Samenlevingsopbouw Brussel est une association de développement communautaire active sur trois axes principaux : l'accès aux droits fondamentaux, le droit au logement et la qualité de vie physique et sociale. Ses projets se concentrent particulièrement dans les domaines du développement de quartier et de la lutte contre la pauvreté en veillant tout particulièrement à la participation des habitants.

Le suivi du projet « L'Espoir »

« L'Espoir » est un projet de construction de 14 logements dans le cadre d'un contrat de quartier à Molenbeek. Il est basé sur la participation des habitants depuis le début de l'opération en 2005 et sur la mise en place d'une épargne collective solidaire. Les appartements sont de type passif et la construction est entièrement en bois. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le Fonds du Logement bruxellois (Maître d'ouvrage), la Maison de Quartier Bonnevie (initiateur du projet), le CIRÉ et le groupe constitué par les bénéficiaires en association de fait appelée « L'Espoir ».

Les travaux de construction ont commencé en janvier 2009. Tout au long de l'année, les familles ont pu suivre le chantier, pas à pas. Lors de chaque réunion, une fois par semaine, une famille - parfois deux - a visité le chantier en compagnie des architectes du Fonds du Logement et de la Maison de Quartier Bonnevie. Ces visites ont été l'occasion pour les familles de s'imprégner de leur projet, de comprendre l'évolution de la construction et de prendre conscience du type de bâtiment dans lequel ils vont habiter.

Début 2009, le projet a été reconnu comme « bâtiment exemplaire » par l'Institut Belge de Gestion de l'Environnement (IBGE). Ce prix, octroyé partiellement à l'architecte (10%) et au Maître d'ouvrage (90%), permettra aux futurs habitants de réduire le prix de leur logement de 90 €/m². Cette diminution s'ajoute aux aides déjà obtenues grâce à la Politique des grandes villes, à la prime « maison passive » qui sera accordée après le test de performance du bâtiment et à la diminution de la TVA sur les premiers 50 000 €² de prêt de chaque famille.

Entre-temps, les familles continuent à épargner 50 € par mois, montants qui serviront notamment à constituer le Fonds de roulement de la future copropriété. Au 31 décembre 2009, leur compte s'élevait à 42 375 €.

La fin de la construction est prévue pour le premier semestre 2010. L'objectif immédiat est donc de mettre en place la copropriété et de préparer les familles à vivre dans leur nouveau logement passif.

² Mesure apportée par le gouvernement dans le cadre de la relance économique.

L'épargne collective solidaire: focus sur l'actualité des groupes

« La Clé »

C'est le premier groupe constitué en dehors du CIRÉ. Composé de 26 familles, ce groupe est formé et géré par Samenlevingsopbouw. Il a effectivement démarré en juin 2009 avec l'appui du CIRÉ. Deux familles ont acheté leur logement en 2009.

« Les Persévérants »

Composé de 5 familles, ce groupe s'est constitué en mars 2009, à la demande de familles qui n'ont pas réussi à acheter leur logement lors de la clôture du groupe « La Réussite ». Deux bénévoles de « Habitat et Humanisme » (partenaire du groupe « La Réussite ») suivent les familles. Une famille a signé le compromis de vente et se prépare pour la signature de l'acte, malgré les difficultés rencontrées lors des démarches d'acquisition (régularisation de travaux effectués par le vendeur sans permis d'urbanisme).

Schaerbeek

Le projet qui se concrétise sera coordonné par la Coordination Sociale de Schaerbeek (CASS) et le CIRÉ. Il est réalisé en partenariat entre le CPAS (Service logement), la cellule logement de la Commune, l'Union de locataires, le Service social des quartiers (SSQ), RenovaS (Réseau habitat) et De Schakel. Le foyer Schaerbeekois s'est retiré du projet. Le rôle de chaque partenaire a été défini. 25 familles schaerbeekaises seront aidées par le projet. Le CIRÉ a préparé les modèles de conventions qui ont déjà été utilisés pour les groupes précédents et qui serviront de base pour l'accord entre les partenaires. Les outils de formation sont également en train d'être adaptés par le CIRÉ.

« L'Espoir »

Ce groupe de 14 familles a été constitué en 2006. Les travaux de construction des logements passifs ont débuté en janvier 2009. La fin est prévue pour avril 2010 (réception provisoire). Le déménagement devra pouvoir se faire en mai ou juin 2010, après la signature des actes de vente.

L'année 2009 a été également riche en événements pour ce groupe. Les futurs habitants, avec l'aide de la Maison de Quartier et du CIRÉ, ont organisé et/ou participé à plusieurs activités pour faire connaître le projet et pour prendre part à la vie du quartier : soirées d'information pour les voisins, participation à la fête de quartier, présentation du projet à une rencontre thématique, visite d'une autre maison passive, repas de remerciement pour les ouvriers...

Au mois de mai, le chantier de « L'Espoir » a reçu la visite de trois ministres : Françoise Dupuis, la Secrétaire d'État au logement, Evelyne Huytebroek, chargée de l'environnement à Bruxelles et Marie Arena, Ministre de l'Intégration sociale et de la politique des grandes villes. Alain Hubert, parrain de « L'Espoir », est également venu voir l'avancement du projet.



Nouvelles pistes d'accès au logement

Si le but du projet de l'épargne collective est d'aider les familles à revenus modestes à payer l'acompte lors de la signature du compromis de vente, la hausse de l'immobilier rend l'opération de plus en plus difficile pour les familles à plus faibles revenus. La charge mensuelle est souvent trop lourde pour ces familles. Même si elles arrivent à rembourser le prêt hypothécaire au Fonds du Logement, d'autres dettes commencent parfois à s'accumuler.

Une réflexion est en cours avec plusieurs associations, pour répondre à ce problème. Nous réfléchissons à l'application en Belgique d'une expérience développée aux États-Unis depuis les années 70 : les « Community Land Trust ». Avec ce modèle, les américains sont parvenus à maintenir des logements accessibles pour des familles à bas revenus. Et ce, grâce à un système de séparation de la propriété de la terre et du bâtiment, et à la création d'un « trust » qui reste détenteur du sol et qui applique strictement des mesures anti-spéculatives. L'application de ce modèle en Belgique devrait faire l'objet d'une étude. Le groupe de logement solidaire à mettre en place avec la Maison de Quartier Bonnevie, Convivence et Samenlevingsopbouw pourrait être le point de départ d'un nouveau modèle d'accès au logement.

Notons encore que le CIRÉ a participé avec le Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat (RBDH), et en collaboration avec d'autres associations, à l'organisation du colloque « Le logement coopératif : une nouvelle vie » qui a eu lieu le 23 octobre à Bruxelles. Le but de ce colloque était de donner un nouveau « souffle » à ce concept ancien de logement coopératif. Le projet de « L'Espoir » a été présenté ainsi que le modèle des « Community Land Trust ». Un atelier a été consacré à la participation des habitants sur base des projets de l'épargne collective solidaire du CIRÉ et des projets d'habitat groupé d'Habitat et Participation. Cette participation s'inscrit dans notre recherche de nouvelles alternatives pour trouver des solutions de logement accessibles à la population à faibles revenus.

Le Fonds de roulement du CIRÉ³

Étant donné que le groupe « La Réussite », mené directement par le CIRÉ, a été clôturé fin 2008 et que le nouveau groupe de Samenlevingsopbouw a démarré en juin, le Fonds de roulement du CIRÉ a été moins utilisé durant l'année 2009. Néanmoins, un total de 44 855 € a été prêté.

Ce fonds sera indispensable lorsque les nouveaux groupes seront mis en route. Les prêts octroyés précédemment par le CIRÉ ont été remboursés ou sont en cours de remboursement comme prévu dans les contrats signés avec chaque bénéficiaire.

³ Le CIRÉ a constitué un Fonds parallèle avec l'aide de la Région de Bruxelles-Capitale (40 000 €), de la Fondation Roi Baudouin (5 000 €) et d'un don privé (20 000 €). Le Fonds pauvreté de la Fondation Roi Baudouin a également contribué cette année avec un montant de 6 250 € et le même montant sera reçu l'année prochaine.

Les garanties locatives

Le Fonds de garanties locatives du CIRÉ continue à octroyer des prêts pour la constitution de la garantie, lorsque aucun autre moyen n'a été possible (CPAS, Fonds du Logement...). L'année 2009 ayant été marquée par la crise de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, le fonds a été sollicité par un public de plus en plus fragilisé.

La plupart des garanties ont été accordées à des réfugiés reconnus sortant des centres d'accueil ou à des personnes régularisées ou en voie de régularisation sortant des structures d'accueil du CIRÉ. Dans certains cas, l'octroi de la garantie locative a permis l'accès au logement pour ensuite avoir droit à l'aide du CPAS.

Un total de 39 prêts a été accordé en 2009 pour un total bloqué à la banque⁴ de 31 706 €. La plupart des prêts sont octroyés via Convivial et Caritas International (associations membres du CIRÉ).

Lors de l'octroi des prêts pour la garantie, les personnes reçues au CIRÉ reçoivent des informations sur la garantie locative et sur les droits et devoirs des locataires. Les feuillets réalisés par le service « Logement » du CIRÉ sont également fournis aux personnes à cette occasion, éventuellement dans leur langue.⁵

Perspectives pour 2010

Les perspectives pour 2010 s'inscrivent dans la continuité de l'année 2009. Il s'agit principalement de la pérennisation du projet de l'épargne collective solidaire et de la concrétisation des projets entamés en 2009 (Schaerbeek et le projet commun entre le CIRÉ, la Maison de Quartier Bonnevie, Convivence et Samenlevingsopbouw). Mais aussi de la poursuite de la réflexion sur un système permettant de faire diminuer le prix d'acquisition pour les familles à faibles revenus (et son application concrète à Bruxelles) et de la finalisation du projet « L'Espoir ».

En 2010, l'équipe devrait être renforcée d'un temps-plein. Un renforcement nécessaire pour la réalisation de nos projets qui se fait attendre!

⁴ Les prêts sont accordés uniquement pour une garantie sur compte bloqué, tout en étant conscients que bon nombre de locataires sont confrontés au paiement de la garantie de la main à la main et que cela pose un problème majeur pour trouver un logement.

⁵ Réalisés en 2007, ces feuillets concernent des sujets importants en matière de logement. Ils sont destinés prioritairement à des personnes ne parlant pas (ou peu) le français et sont disponibles en huit langues : Français, Anglais, Espagnol, Albanais, Arabe, Farsi, Russe et Turc.

L'interprétariat : une année de nouveautés

Le service « Interprétariat » a pour objectif de faciliter la communication entre les intervenants du secteur non-marchand et une population étrangère ne maîtrisant pas ou peu le français. La collaboration avec l'interprète en milieu social se décline en trois types de prestations: des prestations par déplacement, par téléphone et des traductions écrites libres. Cette année 2009 fut pour l'Interprétariat une année de nouveautés, tant sur le plan de ses activités que de son fonctionnement.

La Cohésion sociale, les communes et les enveloppes

Depuis 2006, le service « Interprétariat » fournit gratuitement des interprètes en milieu social professionnels au secteur associatif, communal et para communal, de neuf communes bruxelloises. Cette gratuité est rendue possible grâce à des enveloppes avec droit de tirage fournies par les pouvoirs subsidiaires communaux, par le biais de la Commission communautaire française (COCOF) secteur « cohésion sociale », ou via d'autres types de subventions (comme par exemple le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés).

En 2009, la commune de Schaerbeek, après concertation avec les associations, a décidé de financer les besoins en interprétariat du secteur à concurrence de 6 000 €. Ce qui porte à dix le nombre des communes ayant rejoint le projet. Il est à noter que la totalité de la somme a été utilisée dès la première année.

En fin d'année, poursuivant le même objectif, le CPAS de Saint-Gilles nous a également contactés. Ainsi, dès janvier 2010, le secteur associatif de cette commune pourra également - moyennant une adhésion à la coordination du CPAS - profiter d'une enveloppe de 4 000 €.

La rencontre des utilisateurs

Afin d'évaluer notre collaboration, il était fondamental d'aller à la rencontre de nos utilisateurs. 75 utilisateurs ont souhaité une entrevue avec notre service. Les conclusions de ces rencontres sont très positives. Dans la majorité des cas, c'est le professionnalisme de nos interprètes et du service en général qui a été relevé. Un léger bémol malgré tout, 5 utilisateurs ont déploré le manque de neutralité de l'un des interprètes venus prêter chez eux. Après vérification, il s'est avéré que les interprètes concernés étaient des personnes récemment engagées. Et de fait, la neutralité est la qualité professionnelle la plus difficile à acquérir dans cette fonction. En effet, face aux drames humains souvent traités par le secteur associatif, contrôler son empathie peut parfois poser problème. Bien entendu, nous avons travaillé, et nous le faisons encore, sur cet aspect du métier avec nos interprètes dans le cadre des formations continuées.

2009, une année formative

Différentes formations ont été organisées cette année. Des formations enrichissantes tant pour les interprètes que pour les utilisateurs.

- Formation « Santé mentale ». Une formation animée par deux psychologues, qui a enthousiasmé les interprètes de la première à la dernière séance.
- Interventions entre les utilisateurs et les interprètes. La perspective était celle d'une connaissance accrue de l'autre et de son travail, d'un meilleur ajustement des pratiques respectives et donc d'une meilleure collaboration.
- Sept jours de formation de base pour les nouveaux interprètes, à Liège et à Bruxelles (10 interprètes du SeTIS Bxl et 6 du SeTIS wallon). Les modules ont porté sur les thématiques suivantes : la dynamique de groupe au sein d'une consultation psychologique, la langue française associée aux techniques d'interprétation en milieu social, le cadre et la communication inter-culturels, le droit et la procédure de régularisation.
- Une journée, lors de la « mise au vert » du CIRÉ à Basse-Wavre, consacrée à clarifier l'autonomisation prochaine: le transfert des contrats d'une asbl à l'autre, le nouvel organigramme, le CA et l'AG, le déménagement futur...
- Une formation pour les utilisateurs, sous la forme d'une sensibilisation au travail avec les interprètes.

Les nouveautés en interne

Tout au long de l'année 2009, le visage de l'équipe s'est modifié. En cause, l'arrivée et le départ de nombreux interprètes. L'éventail de langues et les disponibilités des interprètes se sont considérablement améliorés, ce qui profite évidemment aux utilisateurs du service.

Deux événements importants dans la composition de l'équipe sont à relever. Tout d'abord, l'engagement d'une nouvelle « responsable des formations et du recrutement des interprètes en milieu social ». Des questions ont été soulevées et de nombreuses attentes ont émergé à propos de cette fonction qui fut, par la même occasion, rediscutée et remaniée. Ensuite, l'arrivée d'une autre collègue en cours d'année au poste de « chargée de la cellule francophone ». L'objectif premier de cette fonction est l'harmonisation des pratiques et du système de gestion entre les Services de Traduction et d'Interprétariat en milieu social (seTIS) wallon et bruxellois.

2010, l'année du changement

Comme annoncé en 2008, de grands changements s'annoncent pour 2010, puisque notre service s'autonomisera pour devenir le seTIS Bxl asbl au 1er janvier 2010.

À partir de septembre 2009, la séparation a commencé à prendre forme: le staff était très (pré)occupé, la pression est montée, les échéances se sont rapidement approchées, la charge de travail a augmenté...

Le 15 décembre 2009, une Assemblée générale extraordinaire du CIRÉ a officialisé la scission par extraction de son service Interprétariat. Le même jour, l'Assemblée générale du seTIS Bxl a marqué son accord sur le transfert et la réception du personnel, des biens mobiliers, informatiques et financiers vers la nouvelle asbl. Le seTIS Bxl était créé...

Cette transition fut - et est toujours - pour nous l'occasion de remettre notre fonctionnement en question, et de le modifier progressivement pour l'optimiser encore.

Au vu de ces changements, il est probable qu'une bonne partie de l'année 2010 sera consacrée à stabiliser notre nouvelle asbl, même si, bien entendu, nous resterons concentrés sur la bonne collaboration avec nos utilisateurs.

L'interprétariat en quelques chiffres

Fin décembre 2009, un aperçu du service

- 45 interprètes et 9 membres du staff
- 20 interprètes sous contrat ACS
- 3 interprètes sous contrat Activa
- 3 interprètes sous contrat article 60
- 17 interprètes sous chèques ALE
- 2 interprètes bénévoles
- 9 membres du staff (représentant 8 ½ ETP)

50 langues disponibles

Les 10 langues les plus demandées ont été (par ordre décroissant) : le russe, le turc, l'albanais, l'arménien, l'arabe classique, l'arabe maghrébin, le tarifit, le farsi, le kurmandji et le serbe.

14 174 prestations (détails voir annexes)

- 10 754 prestations réalisées par déplacement, soit une hausse de 130 % par rapport à 2008
- 3 179 prestations réalisées par téléphone, soit une hausse de 137 % par rapport à 2008
- 342 traductions écrites réalisées, soit une hausse de 142 % par rapport à 2008.

Les principaux secteurs d'intervention

- Accueil et intégration : 36,9 %
- Prévention santé : 16 %
- Santé mentale : 12,1 %
- Services publics : 10,9 %
- Santé : 8,7 %

Apprendre le français, en découvertes

L'école est la plus ancienne activité du CIRÉ, elle existe depuis sa création, en 1954. Elle a pour objectif l'apprentissage des notions de base de la langue française aux réfugiés et étrangers, ainsi qu'une information sur la société et la culture belge. L'école a vécu l'année 2009 au rythme des cours, des projets créatifs et des activités multiples.

L'école, en pratique

L'école est ouverte aux primo-arrivants et aux résidents de plus longue durée, quelle que soit leur situation. Les cours de français dispensés à l'école s'adressent aux débutants et aux personnes qui ont quelques notions de la langue française. Dès qu'ils ont acquis les notions de base qui permettent de « se débrouiller » dans la vie quotidienne, en principe après une année de cours, nos apprenants sont orientés vers d'autres écoles qui donnent des cours plus avancés.

Pratiquement, les cours se donnent durant toute l'année scolaire, en petits groupes de 15 apprenants. Ils sont répartis en 4 modules ou niveaux de connaissance croissante. Des cours d'été sont également organisés, pour les débutants uniquement. La participation aux frais est de 10 euros par trimestre.

Tous les professeurs sont de niveau universitaire et expérimentés. Depuis 2007, il y a quatre professeurs permanents en journées. Deux professeurs bénévoles assurent les cours qui se donnent deux fois par semaine en soirée.

Des méthodes pédagogiques diversifiées

Chaque professeur construit son cours avec l'aide de différentes méthodes qui servent de fil conducteur pour la progression, en y ajoutant ses propres documents et outils. Une grande importance est accordée au visuel dans les outils utilisés: vidéos, magazines, objets, photos dépliantes, cartes de géographie, jeu de l'oie créé au CIRÉ...

L'une des professeurs, formée au yoga, consacre quelques minutes de son cours à une gymnastique relaxante, qui favorise l'apprentissage. Un autre enseignant, formé à la sophrologie, utilise la suggestopédie, une méthode d'apprentissage utilisant l'influence favorable de certaines situations psychologiques sur le développement de la mémoire. Le jeu est également régulièrement utilisé dans le cadre des cours.

L'équipe enseignante se trouve parfois devant certaines difficultés en termes pédagogiques. En effet, l'apprentissage ne se fait pas de la même façon pour tous les apprenants. Du fait des différences d'âge ou de niveau d'étude dans le pays d'origine. Ou encore, à cause des multiples problèmes rencontrés en Belgique. Un autre problème est l'apprentissage « dans la rue » d'un français de survie, très difficile à corriger. Face à certaines difficultés, nous essayons de faire en sorte que les différences au sein des groupes soient une

source d'enrichissement mutuel. Nous tentons de motiver le plus possible nos apprenants par une vie de groupe intéressante et plaisante.

Les légendes du sac en plastique, un projet créatif

En janvier 2008, un projet Alpha-Culture, porté par la plasticienne Sandrine Deborman, a été lancé. Il s'est décliné en activités à l'école du CIRÉ d'octobre 2008 à juin 2009.

Sandrine Deborman, secondée par les professeurs, a animé deux groupes réunis pour la création collective d'un livret intitulé « Légendes du sac en plastique ». À partir d'un échange d'idées et de savoirs autour des sacs en plastique dans les différents pays, les apprenants ont imaginé un récit et l'ont ensuite illustré. Après la phase d'écriture, les deux groupes se sont rencontrés et ont présenté leur récit à la Bibliothèque Hergé (bibliothèque communale d'Etterbeek). Du 22 avril au 4 juin 2009, les deux livrets ont fait partie d'une exposition plus vaste, avec des créations artistiques d'autres écoles.

Cette activité a été très positive. L'échange d'idées, de cultures et de savoirs a permis aux apprenants de mieux s'exprimer et de prendre conscience des problèmes écologiques. Par ailleurs, la réalisation du livret et la participation à une exposition ont été des activités très valorisantes. Enfin, les visites à la bibliothèque ont incité plusieurs apprenants à s'y inscrire.

Le seul problème a été le décalage entre les deux groupes impliqués. Un de ces groupes, d'un niveau plus avancé, a été très satisfait. L'autre groupe, débutant, avait des difficultés à suivre la phase d'écriture et a trouvé trop longue la phase d'illustration. Sans doute aurait-il fallu, dès le début, réserver un tel projet au groupe plus avancé.

S'informer et découvrir la Belgique

L'école organise chaque année des activités de découverte de la Belgique et des activités socio-culturelles. Ces activités et séances d'informations permettent aux apprenants de bénéficier d'informations utiles dans leur vie quotidienne, de découvrir le patrimoine culturel et historique de la Belgique et de Bruxelles, ainsi que différentes institutions. De plus, ces activités renforcent la cohésion des groupes

d'apprenants, permettent d'élargir le vocabulaire et encouragent l'expression.

En 2009, l'école a organisé trois voyages (à Tournai, Lierre et Blankenberghe), 10 visites à Bruxelles et d'autres activités culturelles (Voir annexes).

La représentation théâtrale du texte d'Agota Kristof « Je lis » a été un temps fort de l'année. Dans le récit de cet auteur, exilée hongroise, les apprenants retrouvaient leurs propres expériences. Plusieurs d'entre eux ont souhaité lire le texte et manifesté le désir d'écrire.

En 2010...

Pour l'année à venir, l'école s'attachera à poursuivre les activités existantes ainsi que la réflexion sur la reconnaissance de la spécificité des cours de FLE (Français langue étrangère) par rapport aux cours d'alphabétisation. L'accent sera également mis sur la formation continuée des professeurs. L'école participera par ailleurs au projet « DEEPER » (Developing innovative and integrate training Program for refugees and asylum seekers) dans le cadre européen d'éducation permanente Léonard de Vinci. Il s'agit d'un projet d'échange d'expériences et de pratiques innovantes ainsi que d'analyse des besoins, dans le but de créer un programme spécifique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. La participation à ce projet encourage le partage d'expériences au sein de l'équipe du CIRÉ et avec d'autres écoles de FLE de la Région bruxelloise.

332

C'est le nombre d'inscriptions à l'école pour l'année 2008-2009.

À noter : 55 nationalités sont représentées. La majorité des apprenants ont moins de 40 ans et vivent en Belgique depuis moins de 5 ans.





Lutte contre l'enfermement et les expulsions des étrangers : des avancées concrètes, un travail à poursuivre

Le CIRÉ poursuit son objectif général de lutte contre l'enfermement et les expulsions des étrangers, en s'appuyant sur le réseau des visiteurs ONG en centres fermés qu'il coordonne depuis 1989. Deux moments forts sont à épingleter en 2009 : la fin de l'enfermement des enfants et la réalisation d'un audit du Médiateur fédéral sur les centres fermés.

Centres fermés : que retenir de 2009 ?

L'été 2009 a été riche en événements positifs. Le mois de juin a vu la parution du rapport d'investigation des différentes ONG sur le fonctionnement des centres fermés gérés par l'Office des étrangers et la parution du rapport du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg. Au mois de juillet, notons le départ de la Ministre à la Politique de migration et d'asile, Annemie Turtelboom, remplacée par le Secrétaire d'État Melchior Wathelet. Et le démarrage au mois d'août de la permanence juridique au centre fermé de Vottem.

Côté positif, on peut également retenir que, pour la première fois depuis la création des centres fermés, plus aucune famille n'a été détenue en centres fermés à l'exception de quelques familles dites « frontières » jusqu'au mois de novembre 2009. Depuis lors, les détentions des familles ont pris, nous l'espérons, définitivement fin.

Une grosse déception vient contrebalancer ces événements positifs : l'adoption d'un arrêté royal, le 8 juin 2009, sur le fonctionnement des centres fermés introduit des nouvelles dispositions restrictives et ne contient pas d'amélioration en matière de protection des droits des détenus. Annemie Turtelboom n'avait pas réagi à la proposition de modification que nous lui avons transmise au premier semestre 2009. Le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Jesuit Refugee Service Belgium (JRS) et la Ligue des droits de l'Homme ont dès lors introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État contre cet arrêté royal.

LE FAIT

Depuis décembre 2009, plus aucun enfant n'est détenu en centre fermé.

Des activités et des avancées concrètes

Dans le cadre de la lutte contre l'enfermement et les expulsions menée par le CIRÉ, nous nous étions assignés quatre objectifs particuliers pour l'année 2009 :

- réaliser un rapport de vulgarisation sur la réalité humaine dans les centres fermés ;
- profiter de la parution annoncée du rapport du Médiateur fédéral sur le fonctionnement des centres fermés pour relancer des débats et travaux parlementaires sur ces centres ;
- utiliser le rapport du CIRÉ et d'autres ONG « Faire valoir ses droits en centre fermé » pour que l'accès à l'aide juridique pour les étrangers détenus ne soit plus un parcours du combattant ;
- suivre le projet pilote des alternatives à la détention des familles avec enfants.

Douze mois dans les centres fermés douze vies bouleversées

Conformément au premier objectif, le CIRÉ, avec la collaboration de Vluchtelingenwerk Vlaanderen, de JRS, d'Amnesty International et des visiteurs ONG, a publié au mois de juin une chronique relatant avec force douze récits de vie en centre fermé au cours de l'année 2008.

Cette chronique vise à montrer au grand jour les dysfonctionnements et les dérives auxquels mène la grande latitude laissée à l'administration en matière d'enfermement des étrangers.

Nous avons diffusé cette chronique auprès des parlementaires de la Commission de l'intérieur de la Chambre et du Sénat, au Premier ministre aux vice-Premiers ministres, aux présidents des partis politiques démocratiques et à la presse. Celle-ci s'est faite l'écho de ce rapport, ce qui a provoqué l'ire de l'Office des étrangers qui nous a écrit pour contester certains points contenus dans ces récits sans remettre fondamentalement en cause ce que notre rapport met en lumière. Ces principaux constats sont l'enfermement des demandeurs d'asile en procédure Dublin,



l'enfermement systématique des demandeurs d'asile à la frontière ou encore le manque de transparence en ce qui concerne l'identification et les renvois... Le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) a également réagi à la parution de ce rapport. Le CGRA nie de manière peu convaincante que la détention d'une personne en centre fermé puisse avoir un impact négatif sur l'issue de la procédure d'examen de la demande d'asile. Pour le CIRÉ, l'impact est réel vu le délai réduit pour l'examen de cette demande, le stress lié à l'enfermement et la difficulté pour le détenu de préparer son audition (contact avec l'avocat, apport des preuves à l'appui de ses déclarations...).

Un audit du Médiateur fédéral sur les centres fermés

Le deuxième objectif que s'était fixé le CIRÉ visait à profiter de la publication de l'audit du Médiateur fédéral sur le fonctionnement des centres fermés pour faire avancer certaines de ses recommandations et mettre à plat, avec les parlementaires, la politique de détention des étrangers en centres fermés.

Rappelons que cette mission d'audit a été confiée par la Chambre des représentants au Médiateur fédéral à la suite du rapport « Centres fermés pour étrangers : état des lieux » que le CIRÉ et ses partenaires ont publié en octobre 2006.

Nous espérons que le rapport du Médiateur fédéral constitue un moment fort de l'année 2009. Et ce fut le cas. En effet, ce rapport très complet (282 pages et 183 recommandations)

et de très grande qualité reprend la plupart des constats et recommandations que le CIRÉ et d'autres ONG effectuant des visites régulières ont dressé dans leur état des lieux des centres fermés pour étrangers d'octobre 2006 et dans celui sur l'accès à l'aide juridique dans les centres fermés de décembre 2008. Le rapport du Médiateur fédéral est un outil de premier ordre pour les personnes qui s'intéressent au fonctionnement des centres fermés en Belgique et constitue un document précieux pour toutes les ONG qui, à l'instar du CIRÉ, sont actives dans le combat et le lobbying contre l'enfermement des étrangers.

Souhaitant voir certaines des recommandations contenues dans ce rapport traduites dans la loi, le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vaanderen, JRS, la Ligue des droits de l'Homme et les sections francophones et néerlandophones d'Amnesty International ont constitué un groupe de travail informel, regroupant des parlementaires, assistants parlementaires, des représentants des barreaux francophones et néerlandophones et des avocats spécialisés en droit des étrangers.

Ce groupe de travail s'est fixé les objectifs suivants :

- Diminuer le nombre de détentions arbitraires et inutiles.
- Contrôler les décisions de détention en rendant le recours ouvert contre celles-ci plus effectif et plus rapide que ce qui existe aujourd'hui (obtenir au minimum des garanties équivalentes à celles dont jouit un prévenu dans le cadre de l'examen d'une détention administrative).
- Mettre la législation belge en conformité avec les recommandations de différents organes internationaux de protection des droits de l'homme.

Avec ce groupe de travail, nous cherchons à formuler une proposition de loi acceptable pour une majorité de parlementaires. Concrètement, il s'agit d'obtenir une modification de la loi du 15 décembre 1980 instaurant que la détention doit être une mesure de dernier ressort. Pour que ce dernier point ne soit pas seulement une déclaration d'intention sans effet utile, le groupe de travail avance différentes propositions pour qu'un meilleur contrôle judiciaire de la détention administrative des étrangers soit garanti dans la loi.

Ce travail a commencé au mois de juillet, avant même l'audition du Médiateur fédéral par la Commission de l'intérieur de la Chambre le 21 octobre. Il s'est poursuivi tout au long de l'année et devrait s'achever vers le mois de juin de l'année 2010 avec la remise des propositions de textes qui ont recueilli un certain consensus au sein du groupe de travail.

La thématique « Enfermement et expulsions » en activités

Actions

- Coordination du groupe de visiteurs ONG en centres fermés.
- Participation au groupe de travail « Alternatives à l'enfermement des enfants ».
- Rencontre d'une délégation du Conseil européen pour la prévention de la torture, 27 septembre 2009.
- Participation à la table-ronde sur les permanences en centres fermés, 3 décembre 2009.
- Rencontre avec le Secrétaire d'État, Melchior Wathelet, 10 décembre 2009.

Publications

- Analyse du CIRÉ sur l'investigation menée par le Médiateur fédéral sur le fonctionnement des centres fermés, décembre 2009.
- Les centres fermés et les expulsions en Belgique, septembre 2009.
- Douze mois en centre fermé, douze vies bouleversées, juin 2009.
- La détention des demandeurs d'asile, mars 2009.
- Les impacts médicaux et psychologiques de la détention en centres fermés, février 2009.

Les permanences juridiques en centre fermé

Le troisième objectif du CIRÉ pour l'année 2009 concernait le suivi du rapport de décembre 2008 sur l'accès à l'aide juridique dans les centres fermés.

Dans ce rapport, nous préconisons l'instauration de permanences juridiques au sein de chacun des centres fermés.

Cette recommandation a connu une première concrétisation avec le démarrage le 4 août 2009 de permanences juridiques au centre pour illégaux de Vottem. Ces permanences sont assurées par un « pool » d'une trentaine d'avocats. En raison de l'actualité liée à la régularisation -qui a mobilisé beaucoup d'énergie chez les avocats- ces permanences qui devaient avoir lieu deux fois par semaine n'ont pu se dérouler qu'une fois par semaine. Le passage à un rythme de deux permanences par semaine aura lieu au début de l'année 2010. Cette expérience à Vottem est jugée encourageante et semble donner satisfaction aux destinataires, à ceux qui les conseillent, à la direction du centre fermé de Vottem et même à la direction de l'Office des étrangers.

En raison des spécificités propres à chaque barreau et des moyens dont disposent les commissions d'aide juridique et les bureaux d'aide juridique, le système mis en place à Vottem n'est pas transposable tel quel dans les autres centres fermés. Toutefois, une permanence juridique démarrera en 2010 au centre fermé de Bruges.

Sous l'égide du Centre pour l'Égalité des Chances et à la demande des ONG rédactrices du rapport sur l'accès à l'aide juridique en centres fermés, une table ronde sur l'organisation de ces permanences s'est tenue le 3 décembre. Elle a réuni des représentants de l'Office des étrangers (membre de la direction générale, directeurs de centre, représentants des services sociaux au sein des centres fermés), des membres des bureaux d'aide juridique et des commissions d'aide juridique, des représentants de l'ordre des avocats, des avocats et des représentants des ONG (CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, JRS et le CBAR). Cette table ronde, après avoir présenté le projet en cours au centre pour illégaux de Vottem, a tenté de faire le point sur différentes questions très concrètes : quels doivent être les bénéficiaires et les acteurs de ces permanences ? Quels doivent être le mode de fonctionnement et les objectifs de ces permanences ?...

Durant cette table ronde, personne n'a remis en cause la nécessité d'avoir une permanence dans chaque centre fermé. Et un certain nombre de points d'accord se sont dégagés. La plus grande difficulté pour que ces permanences juridiques puissent voir le jour dans chaque centre tient à un manque de moyens humains et financiers. Une autre préoccupation qui est ressortie de cette table ronde est la difficulté pour les avocats d'avoir accès à un dossier complet de leur « client » en temps utile.

La fin de l'enfermement des enfants, une réalité que l'on voudrait voir coulée dans le droit

Enfin, en ce qui concerne le quatrième objectif, le suivi du projet pilote des alternatives à la détention des familles, le CIRÉ a poursuivi le travail entamé en 2008 au sein du groupe de travail « Alternatives à la détention des enfants » issu de la plate-forme « Mineurs en exil ». Ce projet pilote lancé en octobre 2008 vise à ce que toutes les familles qui étaient auparavant détenues - à l'exception de celles arrivées à la frontière - soient placées dans des maisons individuelles. Au sein de ces maisons, un suivi est assuré par des « coaches », employés par l'Office des étrangers, dont la mission principale est de préparer le retour des personnes.

Depuis décembre 2009, plus aucune famille, même celles arrivant à la frontière, n'a été placée en centre fermé suite à une décision du Secrétaire d'État Melchior Wathelet. Nous nous en réjouissons bien évidemment. Mais la base légale permettant un tel enfermement existe toujours. Et ce, malgré les multiples déclarations de Melchior Wathelet affirmant qu'une de ses priorités serait de prévoir une interdiction de principe de la détention des enfants, avec quelques rares exceptions strictement limitées dans le temps. L'arrêté royal du 14 mai 2009 décrivant le fonctionnement des maisons individuelles dans lesquelles sont placées les familles n'interdit pas que celles-ci puissent être détenues ou être remises dans un centre fermé. Il prévoit d'ailleurs qu'en cas de non coopération, la famille pourra faire l'objet d'un maintien en centre fermé.

Interventions du groupe des visiteurs en centres fermés

Au-delà de ses objectifs spécifiques à l'année 2009, le CIRÉ a comme chaque année continué à interpeller l'administration, le monde politique et, le cas échéant, les médias sur des situations problématiques rencontrées en centres fermés. Ce fut le cas, par exemple, suite à la décision de l'Office des étrangers de maintenir en détention au mois d'avril un étudiant camerounais alors que celui-ci avait fait l'objet d'une décision judiciaire définitive de remise en liberté. Ou lorsque l'Office des étrangers décida de maintenir en détention un Irakien inexpulsable.

De nombreux courriers ont été échangés entre le CIRÉ et l'Office des étrangers suite à l'adoption de l'instruction « régularisation » du 19 juillet 2009. Notamment, l'envoi de listes de noms, auprès du Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile et de l'Office des étrangers, pour leur demander que des personnes détenues en centre fermé qui nous semblaient entrer dans les critères de régularisation établis par cette instruction puissent être libérées. Ces démarches ont contribué à aboutir à des dizaines de libérations.

Le 27 septembre, le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, JRS, Amnesty International, la Ligue des droits de l'Homme et le Centre pour l'Égalité des Chances ont rencontré une délégation du Comité européen pour la prévention de la torture. Les ONG lui ont fait part de leurs préoccupations en ce qui concerne la situation des étrangers détenus en centres fermés.

Le 10 décembre, le CIRÉ, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, JRS, Amnesty International et la Ligue des droits de l'Homme ont eu un premier échange de vues avec le Secrétaire d'État à la Politique de migration et d'asile. Au cours de cette rencontre, nous avons évoqué des problèmes qui nous préoccupent dans la politique de détention administrative et d'éloignement.

Perspectives pour 2010

En 2010, il sera nécessaire de suivre et même de devancer les propositions de transposition de la « Directive retour » du 18 juin 2008. Les dispositions de cette directive qui doit être transposée pour la fin de l'année 2010 comportent des standards qui, en termes de droits des détenus, sont en deçà de ce qui existe dans la législation belge. L'interdiction de réadmission sur le territoire de l'Union européenne prévue par cette directive est particulièrement préoccupante.

Le groupe des visiteurs compte depuis 2009 un visiteur CIRÉ de plus. Néanmoins, les objectifs de consolidation du groupe n'ont pas été entièrement atteints cette année. La question reviendra certainement en 2010 car le travail fourni par le CIRÉ et les autres ONG n'est réalisable que grâce à l'ensemble des visiteurs. Des visiteurs qu'il nous faut ici remercier pour leur dévouement et la qualité de leur travail lors des visites qu'ils effectuent et des comptes-rendus qu'ils en font.





Le retour volontaire : une expertise renforcée et des projets concrets à mener

Le CIRÉ a pour objectif de défendre une réelle politique de retour volontaire, globale, structurelle, concertée et de qualité. Une politique axée en premier lieu sur la réintégration durable et respectueuse des droits, de la sécurité et de la liberté des personnes. Cette vision constitue, encore en 2009, le fil rouge de l'action, tant opérationnelle que politique, de la thématique « Retour volontaire ».

Une expertise en matière de retour volontaire

De par son expérience en tant qu'opérateur de programme de retour volontaire et son expertise en la matière, le CIRÉ réalise un travail de réflexion et de recommandations.

Depuis début 2009, un arrêté royal sur le retour volontaire, prévu par la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, est en cours de rédaction. Afin de préparer la rédaction de cet arrêté, deux réunions de consultation ont été organisées avec les organisations concernées, dont le CIRÉ. Outre sa contribution à l'élaboration des différents volets qui devront figurer dans l'arrêté royal sur le retour volontaire, le CIRÉ a interpellé le cabinet de l'Intégration sociale sur différents points qui n'ont pas trouvé consensus au sein des groupes de travail de Fedasil. Ceux-ci portent notamment sur la mise en place d'un conseil consultatif, sur la prise en compte des aspects de sécurité et sur la qualité et l'équité de l'aide à la réintégration.

En septembre, le CIRÉ, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, a réaffirmé dans une note adressée au cabinet de l'Intégration sociale les principes généraux et les conditions nécessaires pour un retour digne et sûr. Il a également transmis des recommandations sur les différentes composantes de l'aide au retour et à la réintégration afin que les autorités compétentes s'en saisissent. En préparation à la rédaction de l'arrêté royal, le CIRÉ a fait part de sa position sur la question de l'aide au retour volontaire à partir des centres fermés et la question de l'accès aux programmes de retour volontaire pour les ressortissants européens.

Dès octobre, et grâce à la collaboration d'un stagiaire présent pour quatre mois, un état des lieux des pratiques au niveau européen (France, Pays-Bas, Danemark et Allemagne) a été entamé afin de mettre en évidence l'articulation entre le retour volontaire et le retour forcé. L'approche vise à voir dans quelle mesure les différents États membres donnent ou non au retour volontaire une portée et une valeur plus large que celle qui est définie dans la « Directive retour », et comment ce retour volontaire est considéré et organisé.

¹ Cette réelle politique de retour volontaire passe notamment par le fonctionnement effectif de la Cellule retour volontaire sous la coordination de Fedasil, l'accès à un fonds de réintégration suffisant, le remplacement des projets pilotes par une politique qui tend à devenir plus structurelle, l'étendue géographique de l'accompagnement à la réintégration et la sensibilisation et la formation des travailleurs sociaux et communautés de migrants.

Des projets concrets

L'activité du CIRÉ en 2009 a été marquée par l'évaluation du programme d'accompagnement à la réintégration en Équateur. L'objectif de cette évaluation était de capitaliser les enseignements majeurs du programme et de formuler des recommandations. Celles-ci ont été transmises aux opérateurs de retour et à tout organisme intéressé ou impliqué dans la thématique du retour volontaire afin qu'elles soient appliquées plus largement à d'autres contextes.

2009 a vu la poursuite et la clôture du projet « Country of Return Information and vulnerable groups », projet auquel ont participé six organisations européennes et qui consiste, par l'intermédiaire de partenaires locaux, à fournir une information précise, individualisée et actualisée sur la situation sociale, économique, politique et de santé pour les potentiels candidats au retour². Le CIRÉ était en charge des informations concernant l'Algérie, l'Équateur et le Congo. Des recommandations sur la mise à disposition de l'information sur les pays de retour ont été remises à la Commission européenne et un manuel sur la collaboration avec les communautés de migrants dans le cadre de projets d'information sur les pays de retour a été diffusé.

L'année 2009 a également vu le lancement, pour la période 2008 - 2013, des projets financés par le Fonds européen pour le retour³. Un fonds géré par l'Office des étrangers qui délègue la gestion de la partie consacrée au retour volontaire à Fedasil.

² www.cri-project.eu

³ Les termes de référence de cet appel à projet abordent, entre autres, la formation des travailleurs sociaux, le renforcement des capacités des partenaires locaux, le réseau européen, l'approche des communautés de migrants et l'information sur les pays de retour.

Après concertation avec ses membres et plus particulièrement ceux qui ont une pratique en matière de retour volontaire, le CIRÉ a introduit deux projets-pilotes d'une durée de 14 mois, en juin 2009. Ils ont été acceptés et ont débuté en novembre 2009 :

- Le projet « Information et Accompagnement au projet de retour volontaire », porté par le CIRÉ en collaboration avec le Service Social de Solidarité socialiste, consiste à travailler en amont avec les personnes sur leur projet migratoire en vue d'un retour. Et ce, afin que le retour volontaire soit vécu non pas comme un échec mais comme un nouveau projet migratoire, en appui et en amont du travail d'accompagnement à la réintégration des opérateurs de retour.
- Le projet « CRI-B: améliorer les méthodes d'information et de conseil aux personnes considérant le retour », en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, a pour objectif de mettre à disposition des candidats potentiels au retour une information objective et actualisée ainsi que de sensibiliser et d'accompagner les travailleurs sociaux dans leur méthodologie pour aborder le retour volontaire par la mise à disposition d'outils.

Le CIRÉ se réjouit du fait que de nombreux projets soient financés dans le cadre du Fonds européen pour le retour mais il regrette que l'introduction de ces différents projets ne se soit pas faite de manière concertée sous la coordination de Fedasil (en tant que coordinateur de la Cellule de retour volontaire), en fonction des besoins, des expériences et des complémentarités des différents acteurs.

Le projet d'amplification du programme de retour volontaire vers l'Équateur n'a pas pu voir le jour⁴. Ce projet consistait à mettre en place un dispositif proposant une approche globale du projet migratoire, basé sur des partenariats avec d'autres pays européens.

⁴ Présenté dans le cadre de l'appel à projet « Migration4 development » du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il n'a pas été retenu.

La thématique « Retour volontaire » en

activités

Événements et actions

- 1er juillet 2009 : conférence de clôture du projet LA-TAM (Building a Return Network in Latin-America for a Comprehensive, Effective and Sustainable Return Program Including Reintegration), Buenos Aires – intervention du CIRÉ sur le thème du rôle des acteurs de la société civile en matière de retour volontaire.
- 20 octobre 2009 : matinée thématique avec les organisations membres du CIRÉ sur le retour volontaire: bilan et perspectives.

Publications

- Analyse de l'arrêté royal sur le Retour Volontaire Assisté, 2009.
- Étude sur le programme d'accompagnement à la réinsertion en Équateur (2006-2008), décembre 2009.
- Projet d'information sur les pays de retour et les groupes vulnérables, Manuel thématique, publication du projet CRI (avec autres partenaires européens)
- Recommandations relatives à l'aide au retour et à la réintégration (avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen)
- Fiches pays (Équateur, République démocratique du Congo, Algérie) réalisées par le CIRÉ dans le cadre du projet Country of Return Information (www.cri-project.eu).





Perspectives pour 2010

En 2010, le CIRÉ continuera à défendre le fait que l'offre au retour volontaire et à la réintégration soit effective et se pose en réelle alternative à la détention.

À cet effet, il défendra la mise en vigueur du modèle d'accompagnement global (sur deux voies: séjour/retour) au niveau belge. Il fera, en collaboration avec Vluchtelingenwerk Vlaanderen, la promotion de ce modèle auprès de l'Administration et du cabinet de l'Intégration sociale et participera activement à la rédaction du protocole en préparation par l'Office des étrangers et Fedasil relatif au trajet des familles en séjour irrégulier accueillies dans le réseau d'accueil sur base de l'arrêté royal de 2004.

Il collaborera à ce que l'offre d'aide à la réintégration soit structurelle et permette un soutien de qualité et une réintégration durable de tous les candidats au retour volontaire. Il invitera, pour ce faire, le Ministre de l'Intégration sociale à adopter les recommandations du CIRÉ et de Vluchtelingenwerk Vlaanderen dans l'arrêté royal sur le retour volontaire. Et notamment la recommandation visant l'activation d'un conseil consultatif auquel il prendra part activement.

Il sera attentif à la transposition en droit belge des aspects liés au retour volontaire et à ce que la priorité du retour volontaire sur le retour forcé soit assurée.

Afin d'évaluer les effets de la politique suivie, le CIRÉ procèdera à un état des lieux régulier et à une analyse critique des pratiques en matière de retour volontaire.

Au niveau opérationnel, le CIRÉ participera activement aux groupes de travail opérationnels qui verront le jour après

la publication de l'arrêté royal ainsi qu'aux rencontres de concertation avec les acteurs du retour volontaire et de la réintégration.

Avec l'objectif que le retour volontaire soit réellement considéré comme une option dans le parcours migratoire, le CIRÉ réalisera les deux projets-pilotes (information et accompagnement des migrants et appui méthodologique des travailleurs sociaux) qu'il a entamés. Les enseignements et recommandations issus de ces projets seront répercutés auprès des acteurs du secteur, des autorités et administrations compétentes.

Le retour volontaire en quelques chiffres

2 659 personnes ont effectué un retour volontaire en 2009. Un chiffre relativement stable par rapport à 2008 (-0.4%).

702 personnes (représentant 26% des personnes rentrées) ont fait appel aux services de réintégration, un programme qui aide la personne rentrée à reprendre pied dans son pays d'origine en bénéficiant de projets sur mesure. C'est 30% de moins qu'en 2008.

Les principaux pays de destination sont le Brésil, l'Ukraine, la Mongolie, la Slovaquie et la Russie.

Près de 70% des bénéficiaires du retour volontaire en 2009 n'ont pas demandé l'asile en Belgique.





Informer et orienter les publics

Accueillir, écouter, conseiller et orienter le public et nos partenaires, en collaboration avec les services internes du CIRÉ, avec les associations membres ainsi qu'avec d'autres acteurs sociaux, juridiques, médicaux. Et faire remonter les préoccupations du terrain vers les experts politiques. Voilà les missions du service « Accueil général » du CIRÉ. Cette année, l'opération de régularisation et la crise de l'accueil ont été au centre des demandes toujours plus nombreuses.

Différents moyens pour informer de multiples publics

Le service « Accueil général » assure une permanence au CIRÉ tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et une permanence téléphonique tout au long de la journée. Les membres du service reçoivent également les personnes tous les après-midi sur rendez-vous et répondent aux questions par mail.

Mais qui sont les personnes qui s'adressent au CIRÉ ? Des usagers individuels, tout d'abord. Qu'ils soient demandeurs d'asile, sans-papiers ou réfugiés reconnus. Des organisations, ensuite: les services sociaux, les associations, les services juridiques ou les administrations, à la recherche d'informations pour leurs activités ou leurs propres publics.

LE FAIT

La galère des familles de demandeurs d'asile non accueillies... Risquant de passer la nuit à la rue en plein hiver, elles débarquaient à 17h au CIRÉ, suppliant de trouver une solution pour eux.

Informer sur la régularisation et sur l'accueil

L'opération de régularisation des sans-papiers qui a eu lieu du 15 septembre au 15 décembre 2009 a suscité de nombreuses demandes d'informations. Durant cette période, entre 30 et 45 personnes se sont présentées chaque jour aux permanences pour obtenir des renseignements sur les critères et les procédures de régularisation. Nous avons réorienté les personnes vers nos partenaires pour l'introduction des demandes et effectué un monitoring de terrain sur les demandes problématiques. Cela a permis au CIRÉ de repérer les difficultés et anomalies rencontrées par nos usagers en ce qui concerne les pratiques de l'Office des étrangers, des communes, des CPAS, de la police de quartier effectuant les enquêtes de résidences... Un travail nécessaire pour évaluer au jour le jour certains éléments du déroulement de l'opération de régularisation et faire remonter les éléments problématiques rencontrés sur le terrain vers les experts politiques du CIRÉ.

Face à la crise de l'accueil des demandeurs d'asile qui a perduré tout au long de l'année, le service a tenté de répondre à la situation d'urgence vécue par de nombreuses personnes, fragilisées, à la rue, dans des conditions précaires. De plus, en accord avec les actions préconisées par le CIRÉ pour aider les demandeurs d'asile à la rue, le service a assuré d'autres tâches comme l'encadrement des demandes d'introduction des requêtes unilatérales auprès du Tribunal du travail pour obtenir les astreintes tout en s'assurant que les usagers puissent en bénéficier effectivement. Il a aussi contribué à informer le public, les citoyens et les demandeurs d'asile sur l'ouverture du camp de réfugiés.

Durant cette année, le service a également assuré la gestion des périodes d'inscription à l'Ecole de français du CIRÉ ainsi que la délivrance des attestations de connaissance suffisante du français pendant la période de régularisation.

Les questions récurrentes

Outre les demandes relatives à l'opération de régularisation et à la crise de l'accueil, de nombreuses plaintes nous ont été transmises concernant les pratiques des administrations (les bureaux des étrangers, les CPAS, les ministères régionaux de l'emploi, FEDASIL, la police...), le fonctionnement des services juridiques et sociaux, les ambassades. Ces plaintes touchaient aux domaines suivants:

- Le regroupement familial
- Le droit au séjour
- Le mariage
- L'obtention des visas
- Le logement et la domiciliation
- La régularisation pour raison médicale
- L'aide sociale et/ou l'aide médicale urgente
- Les documents d'identité ou de nationalité
- L'accès à la formation et au travail
- L'accueil des demandeurs d'asile (centres d'accueil, CPAS).

En outre, nous avons dû répondre aux questions soulevées par les catégories de personnes dont la situation problématique découle de nouvelles mesures nationales, européennes ou internationales. C'est le cas par exemple:

- des demandeurs d'asile déboutés ne pouvant pas retourner dans leur pays d'origine (guerre, menaces politiques, maladie...);
- des familles avec enfants mineurs devenues illégales;
- des ressortissants européens ou des étrangers avec un titre de séjour permanent d'un autre pays européen devenus illégaux (dépassement du délai de 3 mois de libre circulation);
- des cas Dublin;
- des personnes à qui on a refusé ou supprimé le droit de séjour lié au regroupement familial.

Il s'agit souvent d'un manque d'information ou de connaissance des systèmes, des règles et des procédures dans une société complexe évoluant sans cesse dans ces domaines. Parfois ce sont des dysfonctionnements liés à des difficultés de coordination entre les différents services et acteurs.

Notre service a essayé de rester vigilant par rapport à ces situations problématiques, de les comprendre, de chercher des solutions. Mais il est certain que ce travail a éveillé chez nous des questionnements beaucoup plus généraux relatifs au respect effectif des droits des étrangers et à la manière de s'organiser concrètement pour qu'il soit garanti.

Perspectives pour 2010

Un problème récurrent se pose au service « Accueil Général » : celui de ne pas se substituer aux services socio-juridiques de première ligne. Nous devons à l'avenir mieux centrer nos actions en respectant le cadre de notre mission spécifique. Nous devons assurer le relais des services et de l'information en interne et en externe. Mais la marge de manœuvre reste réduite. Pour pouvoir comprendre les questions des publics, une recherche d'information approfondie et globale est bien souvent nécessaire. Elle nous permet de mettre à jour des dysfonctionnements importants à dénoncer, lesquels peuvent alimenter le cahier de revendications du CIRÉ. Pour bien informer le public, nous avons nous-mêmes besoin d'aller chercher l'information là où elle se trouve, dans notre pratique, dans celle de nos partenaires comme dans la théorie, la documentation, ainsi qu'au cours de formations spécialisées.

Un enjeu important sera de renforcer le réseau des services sociaux partenaires. Nous irons à leur rencontre, pour mieux connaître leur offre de services et leur fonctionnement. Cette démarche permettra de clarifier le rôle de chacun (CIRÉ et partenaires) et de mieux orienter et aider les usagers.

En termes de fonctionnement interne, nous veillerons à mieux structurer notre service et à créer des outils efficaces de gestion de l'information (fiches pratiques des services, des partenaires, adresses de contact, banque de données informatisées). Grâce à la tenue d'une réunion mensuelle, nous souhaitons mieux préparer notre contribution au cahier de revendications du CIRÉ en réalisant une typologie des situations problématiques récurrentes et en les communiquant de façon claire et régulière aux experts politiques. En participant aux réunions réunissant les experts et les coordinateurs de services, nous souhaitons instaurer une dynamique de circulation des informations afin de mieux participer aux actions entreprises par les autres services du CIRÉ.





Une communication sur tous les fronts

Crise de l'accueil des demandeurs d'asile, régularisation des sans-papiers, enfermement en centres fermés et expulsions, Migrations|magazine, actions de sensibilisation et animations... L'année 2009 a été, une fois de plus, intense. Quelle que soit la thématique concernée, le service « Communication-sensibilisation » a été impliqué de près à tous les temps forts imposés par l'actualité. Sans oublier les projets propres de communication, les journées d'études, les actions de sensibilisation et les campagnes.

Régularisation des sans-papiers: comment renouveler un message maintes fois répété

Le résultat politique obtenu le 19 juillet 2009 est le fruit de plusieurs années de mobilisation. On peut certes discuter du bien-fondé des mesures adoptées par le gouvernement mais il est clair que les nombreuses actions de communication et de sensibilisation menées ces dernières années sur cette question -et particulièrement en 2009- y ont contribué. Quand l'information d'un accord sur la question de la régularisation des sans-papiers tombe dans la soirée du 18 juillet 2009, tous les contacts noués depuis plusieurs années entre la presse et le CIRÉ s'activent. Preuve s'il en est que malgré l'immobilisme politique en la matière et l'enlisement durant plus d'une année, cette question a continué à occuper les devants de l'actualité. Il faut dire que les opérations de communication et les actions de sensibilisation sur la question des sans-papiers se sont multipliées. Un même message décliné de multiples façons tout au long de la première partie de l'année 2009. Avec en point d'orgue la journée de mobilisation du 18 mars sur le thème « Un an après l'accord de gouvernement, respectez vos promesses ».

Un badge, une pétition et plus de 34 000 signatures

Faute d'actualité nouvelle, nous avons tenté de « faire l'actualité » sur la question de la régularisation des sans-papiers. Et dans ce sens, la journée du 18 mars a été un succès: conférence de presse au contenu varié et pertinent (le point de vue des associations, des médecins, des avocats, des universités, d'artistes), témoignages de sans-papiers, rencontre avec le Premier ministre pour lui répéter notre message et lui remettre une pétition signée par plus de 34 000 citoyens, rassemblement symbolique, évènement artistique et culturel sur le thème des « sans-papiers »... Et les actions de ce type se sont -dans une moindre mesure- multipliées durant la première partie de l'année 2009. Celles-ci ont permis de rappeler régulièrement à la presse l'urgence de cette question. Le premier trimestre de cette année aura été celui de la pétition « Je soutiens les sans-papiers sur leur chemin vers la dignité », démarrée fin 2008 et poursuivie jusqu'à la fin du mois de mars. En signant cette pétition, les citoyens belges ont eu l'occasion d'afficher leur indignation par rapport à la politique menée par la Belgique en matière de régularisation et de recevoir un badge permettant à tout un chacun d'afficher son soutien aux sans-papiers. Ce type d'action ainsi que les prises de position de différents courants de la société (universités, médecins, avocats, artistes, intellectuels...) ont contribué à faire de la question de la régularisation une question incontournable.



LA CITATION

« D'abord apprendre, puis comprendre et enfin proposer, avec modestie, une manière de rencontrer le réel. Ce dossier n'est donc pas un manifeste, mais avant tout un exercice de lucidité... »

Extrait de la présentation du dossier « Sans-papiers, le bout du tunnel? » du premier numéro de Migrations|magazine paru en décembre 2009.

La crise de l'accueil: une urgence qui s'impose à l'agenda politique... et médiatique

Un temps passée au second plan à cause de la place occupée par la situation des sans-papiers, la crise de l'accueil des demandeurs d'asile devient très vite, elle aussi, l'évènement incontournable de l'année 2009. Cette crise a également fortement mobilisé l'équipe « Communication » du CIRÉ. Dès le mois d'avril, les sorties presse sur le sujet se multiplient. Cri d'alarme, dénonciation d'une situation de plus en plus problématique, revendications, rassemblement symbolique devant le dispatching de Fedasil (« Plus d'Oxygène pour le système d'accueil des demandeurs d'asile ») : de multiples prises de parole pour que le gouvernement prenne la mesure de ce qui est en train de se passer. Mais rien n'y fait. Les mesures politiques tardent et la situation sur le terrain continue à se dégrader. Malgré les appels, les reportages et les témoignages, il faut désormais parler de « La crise de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique ». L'hiver s'annonce tandis que de nombreuses familles avec enfants ne se voient pas désigner de place d'accueil dans un centre ouvert et se retrouvent donc livrées à elles-mêmes à l'hôtel, ou à la rue...

Un camp de réfugiés en plein cœur de Bruxelles et de l'Europe

Plus qu'une opération « COM », le camp de réfugiés monté dans les rues de Bruxelles le matin du 18 novembre vise avant tout à répondre à un besoin humanitaire. Depuis plusieurs semaines, des centaines de demandeurs d'asile ne se voient pas désigner de place d'accueil et n'ont d'autre choix que de dormir dans la rue ou dans les gares. Mais force est de constater que l'image de ces tentes de réfugiés au cœur de la capitale de l'Europe attire de nombreux médias. L'attention sur la crise de l'accueil des demandeurs d'asile est maximale. Ces images créent un choc auprès de certains responsables politiques et de l'opinion publique belge. Avec cet immense coup de projecteur sur la situation des demandeurs d'asile, certaines personnalités comme le Roi, le Premier ministre Yves Leterme ou le Cardinal Danneels dénoncent le sort réservé à ces personnes et demandent à la population d'être solidaire pour les accueillir. Car, dans cette crise, la réaction de la population dès l'annonce de l'ouverture d'un nouveau centre d'accueil dans un quartier constitue bien souvent un obstacle de plus qui empêche d'apporter une réponse efficace à la crise de l'accueil des demandeurs d'asile.



Babelgium: l'humour contre les stéréotypes et les préjugés

Mais qui donc est cet « autre » qui nous fait tellement peur ? Quelles sont les images que chaque communauté a vis-à-vis d'une autre ? Quels sont les stéréotypes et les préjugés qu'un « Belge d'origine belge » a sur un Arabe, un Noir, une Italienne... À l'inverse, quelle image ont-ils des Belges ? Que pensent les Noirs des Arabes et quelles images les Arabes ont-ils des Noirs?... C'est en substance ce que tente d'aborder avec humour la mini-série du CIRÉ réalisée en partenariat avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). Celle-ci a été diffusée en 2009 sur la Une (RTBF) et sur le site internet du journal Le Soir. Babelgium se compose de 20 épisodes de deux minutes sur les préjugés que chaque communauté a vis-à-vis d'une autre. La série met en scène cinq personnages d'origine et d'horizon divers, vivant dans un même immeuble à Bruxelles, qui se croisent tous les jours dans leur cage d'escalier. Un évènement, une rencontre, une visite... et chacun y va de son commentaire, de son impression ou de sa mise en garde. Cette série dresse avec humour le portrait de cinq personnages « hauts en couleur » histoire de dire, une bonne fois pour toute, que non « tous les Hollandais ne sont pas radins », « tous les Arabes ne sont pas musulmans », « tous les Belges ne sont pas racistes », et que c'est un peu facile de croire que « tous les noirs ont le rythme dans la peau »...

Le service « Communication-sensibilisation » en activités

Action de communication

- 15 juillet 2009: Avant-première du film « Welcome »
- 18 mars 2009: Régularisation des sans-papiers - un an après l'accord de gouvernement
- Mai-juin 2009: Actions sur la crise de l'accueil
- 12 juin 2009: Manifestation devant le cabinet Turtelboom
- 25 juin 2009: Douze mois dans les centres fermés, douze vies bouleversées
- Juillet 2009: Diffusion d'information à propos des mesures en matière de régularisation des sans-papiers
- Août-Septembre 2009: Diffusion des capsules « Babelgium » en TV sur la Une (RTBF) avant le JT de 19h30 et sur le site internet LeSoir.be
- Octobre-Novembre 2009: Action de Sensibilisation sur la crise de l'accueil des demandeurs d'asile et notamment le Camp de réfugiés de Bruxelles du 18 au 23 novembre.
- 9 décembre 2009: Fin de l'opération de régularisation des sans-papiers: et après...
- 22 décembre 2009: Sortie du premier numéro de Migrations|magazine

Evénements et sorties « presse »

- 1er janvier 2009: Avec ou sans papiers, les victimes d'actes intentionnels de violence doivent être indemnisées
- 22 janvier 2009: Projet belge sur la réinstallation des réfugiés irakiens
- 30 janvier 2009: Pour un droit de regard sur les lieux d'enfermement d'étrangers en Europe
- 12 février 2009: Détention arbitraire d'un demandeur d'asile depuis 15 mois en centre fermé
- 3 mars 2009: 10 000 régularisations en 2008, ce que la Ministre Turtelboom ne nous dit pas
- 18 mars 2009: Une année de promesses non tenues par le gouvernement en matière de régularisation des sans-papiers
- 18 mars 2009: 18 mars 2009, Journée nationale pour la régularisation des sans-papiers
- 27 mars 2009: Sans-papiers : Annemie Turtelboom lâche du lest mais n'applique pas l'accord de gouvernement
- 1er avril 2009: 500 travailleurs sans papiers engagés sans permis de travail dans une asbl de titres-services
- 17 avril 2009: Affaire Rudy Nzimo : l'Office des Étrangers est-il au-dessus des lois ?
- 29 avril 2009 Accueil des demandeurs d'asile : le Conseil des ministres doit mettre fin au chaos qui règne depuis des mois
- 30 avril 2009: Accueil des demandeurs d'asile : le Conseil des ministres décide de ne pas décider et laisse les demandeurs d'asile à la rue
- 2 juin 2009: Les sans-papiers de brésilien sont aussi les victimes de l'absence de décision du gouvernement en matière de régularisation
- 12 juin 2009: Pour une application complète et immédiate de l'accord de gouvernement sur la régularisation des sans-papiers
- 16 juin 2009: De l'oxygène pour le réseau d'accueil des demandeurs d'asile
- 25 juin 2009: Douze mois en centre fermé, douze vies bouleversées
- 8 juillet 2009: Chaos de l'accueil : faut-il un désastre humanitaire pour que le gouvernement réagisse ?
- 10 juillet 2009: FEDASIL payera les astreintes et n'accueillera pas les demandeurs d'asile: le CIRÉ lance un appel aux organisations humanitaires
- 19 juillet 2009: Accord «asile et migration»: de bonnes solutions pour le passé mais des incertitudes pour le futur
- 3 août 2009: Babelgium: 20 capsules-TV humoristiques sur l'interculturalité et le «vivre-ensemble»
- 12 août 2009: Circulaire relative à l'identification d'étrangers en séjour irrégulier: un recours devant le Conseil d'État
- 21 août 2009: Recours devant le Conseil d'État contre les conditions de détention des étrangers en centres fermés
- 15 septembre 2009: 15 septembre 2009: l'opération de régularisation commence et devra remplir la fonction attendue!
- 23 septembre 2009: Accueil des demandeurs d'asile: le CIRÉ et Vluchtelingenwerk demandent l'arrêt de l'accueil dans les hôtels
- 21 octobre 2009: Crise de l'accueil des demandeurs d'asile: le CIRÉ et Vluchtelingenwerk demandent au gouvernement de réquisitionner des bâtiments et des terrains
- 13 novembre 2009: L'État laisse les demandeurs d'asile à la rue: des ONG vont-elles devoir dresser un camp de réfugiés en plein cœur de Bruxelles ?
- 18 novembre 2009 : Des tentes comme ultime recours pour les demandeurs d'asile? Cinq organisations non gouvernementales ouvrent un camp au cœur de Bruxelles
- 20 novembre 2009: Demandeurs d'asile: Un premier pas dans la bonne direction, mais beaucoup reste à faire.
- 26 novembre 2009: Deux lignes d'information sur la régularisation
- 15 décembre 2009: Le FAM dresse un premier bilan de l'opération de régularisation et demande un cadre formel pour l'avenir
- 16 décembre 2009: De plus en plus de demandeurs d'asile exclus de l'accueil
- 22 décembre 2009: Le premier numéro de Migrations|magazine sur la régularisation des sans-papiers vient de paraître.

Études du CIRÉ

1. Douze mois dans les centres fermés, douze vies bouleversées, juin 2009.
2. Mémoire pour les élections régionales et communautaires de juin 2009
3. Mémoire pour les élections européennes de juin 2009
4. État des lieux des politiques migratoires belge et européenne, décembre 2009.
5. Étude sur le programme d'accompagnement à la réinsertion en Équateur (2006-2008), décembre 2009.
6. L'accueil des Primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, 2009.

Analyses du CIRÉ

1. Analyse du CIRÉ sur l'investigation menée par le Médiateur fédéral sur le fonctionnement des centres fermés, décembre 2009.
2. Analyse de l'arrêté royal sur le Retour Volontaire Assisté, 2009.
3. Les politiques d'intégration en Europe, octobre 2009.
4. Les politiques migratoires et le concept de «l'appel d'air», mars 2009.
5. Les impacts médicaux et psychologiques de la détention en centres fermés, février 2009.
6. Des nouvelles mesures en matière de regroupement familial, mariages et nationalité?, octobre 2009.
7. La détention des demandeurs d'asile, mars 2009.
8. Le «système» Dublin, novembre 2009.
9. La réinstallation des réfugiés, un outil de protection, octobre 2009.
10. Les centres fermés et les expulsions en Belgique, septembre 2009.
11. L'accueil des primo-arrivants en région de Bruxelles-Capitale, Analyse, juin 2009.
12. Évaluation de la loi accueil: analyse, mars 2009.
13. L'épargne collective solidaire, une réponse au problème de logement pour les personnes d'origine étrangère?, février 2009.
14. La régularisation par le travail à l'usage des travailleurs:, septembre 2009
15. La régularisation par le travail à l'usage des employeurs, septembre 2009
16. Des nouvelles mesures en matière de régularisation: analyse, août 2009
17. Newsletter du CIRÉ de février 2009
18. Newsletter du CIRÉ de mars 2009
19. Newsletter du CIRÉ de juin 2009
20. Newsletter du CIRÉ de juillet 2009
21. Newsletter du CIRÉ d'août 2009 2009
22. Newsletter du CIRÉ de septembre-octobre 2009
23. Newsletter du CIRÉ de novembre-décembre 2009
24. Migrations Magazine: «Sans papiers, avec critères» par Alexis Deswaef, décembre 2009
25. Migrations Magazine: «Migration, protection et régularisation» par Jean-Yves Carlier, Philippe De Bruycker, Marie-Claire Foblets et Dirk Vanheule, décembre 2009
26. Migrations Magazine: « Un accord à la Belge» par Vincent de Coorebyter, décembre 2009
27. Migrations Magazine: «Qu'est-ce qu'une régularisation juste» par François De Smet, décembre 2009
28. Migrations Magazine: «Le chiffre : 110 000 sans-papiers» par Nicolas Perrin, décembre 2009
29. Migrations Magazine: «1999-2009 : Brève histoire de la régularisation» par François Corbiau, décembre 2009
30. Migrations Magazine: «Les 4 phases de la politique migratoire» par Henri Goldman, décembre 2009

31. Migrations Magazine: «Union européenne, des régularisations qui ne disent pas leur nom» par Coralie Hublau, décembre 2009
32. Migrations Magazine: “La régularisation est toujours l’échec d’une politique migratoire” entretien avec Philippe De Bruycker, décembre 2009
33. Migrations Magazine: «Les impacts de la “régul”» par Gérald Gaspard, décembre 2009
34. Migrations Magazine: CPAS en attente par Cédric Vallet, décembre 2009
35. Migrations Magazine: La “régul” contre le travail au noir ? entretien avec Jean-François Macours et Ana Rodriguez, décembre 2009
36. Migrations Magazine: “Blanchir” le séjour par le travail ? par Henri Goldman, décembre 2009
37. Chantier à poursuivre par Fred Mawet, décembre 2009

Animations

- Animation « Welcome » sur les migrations et la situation des sans-papiers en Belgique (5 animations)
- Animation sur les questions de « vivre-ensemble » au départe des capsules « Babelgium »

Exposition

- Belges migrants d’hier, un miroir pour aujourd’hui (différents lieux d’exposition).

Diffusion TV:

- Capsules-TV Babelgium diffusées sur la Une (RTBF) entre 19h19 et 19h25 durant le mois d’août et sur Le Soir.be
- Rediffusion des capsules entre septembre et décembre 2009.

LE FAIT

Le 18 novembre, cinq ONG ont ouvert un camp de réfugiés au cœur de Bruxelles, pour attirer l'attention sur la situation des demandeurs d'asile sans places d'accueil et répondre à la situation de crise humanitaire dans laquelle ils se trouvent.

Douze mois dans les centres fermés, douze vies bouleversées

À l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, le 20 juin, le CIRÉ, en collaboration avec d'autres partenaires (Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Jesuit Refugee Service, Amnesty International...), a publié et diffusé une brochure d'information portant sur la question des centres fermés et notamment l'enfermement des demandeurs d'asile en centre fermé sur base du règlement de Dublin. L'objectif de cette brochure, dans une démarche d'éducation permanente, est de donner à un large public les outils pour comprendre les enjeux qui se cachent derrière ces questions. Pourquoi ces personnes se retrouvent-elles dans un centre fermé? Combien de temps passent-elles dans ces centres? Dans quelles conditions? Quels sont les enjeux et qu'est-ce que le CIRÉ dénonce plus particulièrement? Cette brochure se base sur des témoignages et fait la part belle aux images qui montrent la réalité souvent crue de l'enfermement des personnes dans ces centres fermés.

Une nouvelle publication, une nouvelle aventure: Migrations|magazine

Le premier numéro de Migrations|magazine est paru en décembre 2009. Entièrement consacré à la question de la régularisation, ce premier numéro s'intitule « Sans-papiers: le bout du tunnel? ». En 72 pages, il offre une véritable synthèse sur cette question en revenant sur la situation des sans-papiers, la mobilisation, l'évolution du mouvement pour la régularisation, les mesures adoptées et tente de baliser l'avenir de cette question. Cette revue est publiée à l'initiative du CIRÉ en collaboration avec Henri Goldman. Cette nouvelle publication n'est pas un journal du CIRÉ visant à détailler l'ensemble de ses activités. Migrations|magazine tente plutôt de proposer une synthèse pertinente des éclairages et débats se rapportant aux thématiques sur lesquelles travaille le CIRÉ. En impliquant ses associations-membres, son réseau (travailleurs, avocats, universitaires, chercheurs...), l'objectif est d'aborder les grandes questions en lien avec les migrations dans un style grand public en essayant d'alimenter le débat.

Une avant-première très « strass et paillettes »

Le film « Welcome » a marqué l'actualité cinématographique de l'année 2009. À l'occasion de la sortie de ce film en Belgique, le CIRÉ a organisé, en collaboration avec Cinéart, une avant-première en présence du réalisateur Philippe Lioret et de l'acteur Vincent Lindon dans la salle du Grand-Eldorado de l'UGC De Brouckère. Au total, près de 800 personnes dont 200 invitées par le CIRÉ ont assisté au film et à la prise de parole qui a suivi. Ce film s'est avéré être un excellent outil de sensibilisation sur la question des migrants en Europe, sur celle de l'aide aux personnes en séjour irrégulier et sur la situation de ces personnes. Raison pour laquelle le CIRÉ propose notamment dans le cadre d'« Écran noir sur tableau large » une animation sur la situation des migrants en Europe et en Belgique au départ du film « Welcome ». Plusieurs animations dans des classes de la Communauté française ont eu lieu durant les mois de novembre et décembre 2009. D'autres animations sont programmées pour l'année 2010.

Un véritable service «Communication-sensibilisation»

L'année 2009 aura également été l'occasion de mener une réflexion sur la « communication » au CIRÉ. Avec ce constat: la multiplicité des activités de communication, la variété des besoins et les nouveaux projets à mener aux regards des objectifs fixés ne pourront être réalisés que si de nouvelles forces de travail sont mises à la disposition du service « Communication » du CIRÉ. Outre une nouvelle répartition des tâches (graphisme, mise en page, web, relations avec la presse, événements, communication interne, coordination...), le CIRÉ a procédé à l'engagement d'une nouvelle personne pour agrandir son service « Communication ». Par la même occasion, il est rebaptisé service « Communication-sensibilisation » dans la mesure où il reprend de nouvelles attributions dans le domaine de la sensibilisation: les différentes activités de sensibilisation se font de manière « décentralisée » par chacun des experts des thématiques, en collaboration avec le service « Communication-sensibilisation ». Par ailleurs, ce service mène également des activités propres: « Babelgium », animation du film « Welcome », Migrations|magazine...

89 542

C'est le nombre de visiteurs uniques qui se sont connectés sur le site du CIRÉ durant l'année 2009. Avec un pic à 8 951 visites uniques pour le mois de novembre 2009, le site du CIRÉ a connu une progression de 17% du nombre de visites au cours de 2009, soit environ 15 000 visites de plus par rapport à l'année 2008.



Annexe 1 : Les prestations du service «interprétariat»

Int. dépl., int. tél., trad. écr.		Nbr Mois		SeTIS Bxl						
Période		12								
		2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	
Nombre de prestations effectuées / facturées (--> y-compris les annulés mais facturés)	janvier	1.027	888	795	721	515	462	708	796	
	février	1.053	917	843	682	546	547	718	716	
	mars	1.216	804	955	827	665	552	620	786	
	avril	1.143	943	743	627	586	489	589	853	
	mai	1.155	911	853	741	614	462	583	811	
	juin	1.408	947	885	768	661	525	621	778	
	juillet	903	770	671	488	464	436	430	606	
	août	1.064	836	678	555	440	384	339	531	
	septembre	1.520	1.041	741	613	636	564	611	659	
	octobre	1.539	1.116	1.029	843	677	533	591	690	
	novembre	1.252	977	865	825	629	426	512	593	
	décembre	1.003	845	628	643	561	446	394	498	
	TOTAL Annuel		14.283	10.995	9.686	8.333	6.994	5.826	6.716	8.317
<i>Hausse / 2008</i>		<i>130%</i>								
<i>Hausse / 2007</i>		<i>147%</i>	<i>114%</i>							
<i>Hausse / 2006</i>		<i>171%</i>	<i>132%</i>	<i>116%</i>						
<i>Hausse / 2005</i>		<i>204%</i>	<i>157%</i>	<i>138%</i>	<i>119%</i>					
<i>Hausse / 2004</i>		<i>245%</i>	<i>189%</i>	<i>166%</i>	<i>143%</i>	<i>120%</i>				
<i>Hausse / 2003</i>		<i>213%</i>	<i>164%</i>	<i>144%</i>	<i>124%</i>	<i>104%</i>	<i>87%</i>			
<i>Hausse / 2002</i>		<i>172%</i>	<i>132%</i>	<i>116%</i>	<i>100%</i>	<i>84%</i>	<i>70%</i>	<i>81%</i>		
TOTAL Prestations / SeTIS		14.281	10.817	8.672	7.751	6.985	5.826	6.716	8.317	
<i>Hausse / année précédente</i>		<i>1,32</i>	<i>1,25</i>	<i>1,12</i>	<i>1,11</i>	<i>1,20</i>	<i>0,87</i>	<i>0,81</i>		
Moyenne mensuelle		1.190	901	723	646	582	486	560	693	
Nombre d'interventions		17.431	14.442							
Nombre d'heures de prestation		19.704	16.522							
Nombre d'heures de déplacement		11.957	9.328							
A ajouter :	Prestations impossibles (non dispo langue ou IS)	2465	1706	1225	666	108	6	0	0	
	<i>%age/Total</i>	<i>13,7%</i>	<i>12,6%</i>	<i>10,5%</i>	<i>7,1%</i>					
	Annulées à temps (non fact.)	1291	816	775	393	142	0	0	0	
	<i>%age/Total</i>	<i>7,2%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,6%</i>	<i>4,2%</i>					
TOTAL DEMANDES Traitées		18.039	13.517	11.686	9.392	7.244	5.832	6.716	8.317	
Total DEMANDES <territoire de compétence>		14.823	11.381	10.686	8.754	6.574	5.485	6.263	8.317	
Détails (des prestations effectuées/facturées)	Total Sous-traitances	3.218	2.314	2.014	1.220	679	347	453	0	
	<i>%age/Total</i>	<i>22,5%</i>	<i>21,0%</i>	<i>20,8%</i>	<i>14,6%</i>	<i>9,7%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,7%</i>	<i>0,0%</i>	
	dont RECUES DE :	3.216	2.136	1.000	638	670	347	453		
	<i>%age/Total</i>	<i>22,5%</i>	<i>19,4%</i>	<i>10,3%</i>	<i>7,7%</i>	<i>9,6%</i>	<i>6,0%</i>	<i>6,7%</i>	<i>0,0%</i>	
	SeTIS W - Marche	810	391	281	200	170	47	68	148	
	Bruxelles accueil	0	1	4	0	0	0	0	0	
	SeTIS W - Namur	684	558	460	73	92	0	0	0	
	SeTIS W - La Louvière	774	491	79	74	109	108	112	162	
	CIRÉ	0	0	6	0	0	0	0	0	
	Brabant Wallon	474	321	93	188	173	142	130	125	
	SeTIS W - Liège	313	297	66	99	117	46	140	219	
	SeTIS W - Verviers	161	77	11	4	9	4	3	76	
	dont TRANSMISES A :	2	178	1.014	582	9	0	0	0	
	<i>%age/Total</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,6%</i>	<i>10,5%</i>	<i>7,0%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	
	SeTIS W - Marche	0	0	1	0	0	0	0	0	
	Bruxelles accueil	0	172	991	580	9	0	0	0	
	SeTIS W - Namur	0	0	5	0	0	0	0	0	
	SeTIS W - La Louvière	0	1	7	1	0	0	0	0	
	CIRÉ	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Brabant Wallon	0	0	0	0	0	0	0	0	
SeTIS W - Liège	2	4	7	1	0	0	0	0		
SeTIS W - Verviers	0	1	3	0	0	0	0	0		



Activités « Découverte de la Belgique » et séances d'informations

Voici les différentes activités qui se sont déroulées de juillet 2008 à fin juin 2009.

Voyages

- 17/10/2008 Voyage à Tournai - 25 apprenants
- 15/05/2009 Voyage à Lierre, avec notre guide Pascale - 33 apprenants
- 19/06/2009 Voyage à Blankenberghe et visite du Sea Life - 30 apprenants

Visites

- 31/07/2008 Grand-place et visite guidée de l'Hôtel de Ville - un groupe - 13 apprenants
- 22/08/2008 Arcades du Cinquantenaire et Musée de l'Armée - un groupe - 8 apprenants
- 13/02/2009 Musée de l'armée, exposition Pierre Cartier (1er aviateur belge) - un groupe 12 apprenants
- 05/03/2009 Musée Horta - un groupe - 7 apprenants
- 06/03/2009 Porte de hal - 20 apprenants
- 03/04/ 2009 Parc Félix Hap - un groupe - 6 apprenants
- 02/04/2009 Visite commentée du quartier - un groupe - 5 apprenants
- 28/04/2009 Découverte du bas de la ville, guidée par Pierre (professeur) - 25 apprenants
- 04/05/2009 Les Etangs d'Ixelles - un groupe - 5 apprenants
- 12/05/2009 exposition d'art moderne « Onze » - 21 apprenants

Autres activités

- 07/10/08 Animation « jeux de langue » à la bibliothèque communale d'Etterbeek (Hergé) deux groupes 17 apprenants
- 10/11/08 Projection de DVD au CIRÉ: le matin: Le mariage de mon meilleur ami; l'après-midi: Petite miss Sunshine

- 06/03/09 Représentation théâtrale du récit d'Agota Kristof « Je lis » - 30 apprenants
- 03/04/09 Projection de DVD au CIRÉ: le matin: Les choristes - trois groupes; l'après-midi: Un indien dans la ville - deux groupes

Animations thématiques dans le cadre de l'école

12/12/2008 Présentation du CIRÉ

L'information a été donnée avec l'aide d'interprètes du service d'interprétariat social du CIRÉ, en français, anglais, espagnol, russe, albanais, arabe, turc et persan, le matin et l'après-midi.

Le profil des étudiants

1. Nombre total

Pour l'année scolaire 2008-2009, il y a eu 332 inscrits et une centaine d'apprenants a fréquenté les cours chaque mois. Le public est mixte avec une légère supériorité masculine : 49% de femmes – 51% d'hommes.

2. Les nationalités

Le nombre total de nationalités continue à augmenter. Il y a 55 nationalités soit 9 de plus que l'année précédente.

Les nationalités sont réparties entre 6 zones géographiques: l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et les Balkans, l'Afrique subsaharienne, l'ex URSS, l'Afrique du nord et l'Egypte. L'Asie et l'Amérique latine sont de loin les plus représentées.

- Asie: 40%
- Amérique latine: 28%
- Europe de l'Est et Balkans: 10%
- Afrique subsaharienne: 9%
- Ex URSS: 9%
- Afrique du Nord et Egypte: 0,3%
- Le top 5 des pays :

- Le Bangladesh: 7%
- L'Equateur et le Brésil, chacun 6%
- La Syrie et l'Inde, chacun 5%

Trois de ces pays se trouvent en Asie et deux en Amérique latine, ce qui confirme le classement par zone géographique.

3. La répartition par tranche d'âge

Notre public est relativement jeune. La majorité de nos apprenants a moins de 40 ans (67%). Le plus jeune a 18 ans, la plus âgée, 71 ans.

- Moins de 20 ans: 2%
- De 20 à 29 ans: 35%
- De 30 à 39 ans: 29%
- De 40 à 49 ans: 20%
- De 50 à 59 ans: 9%
- 60 ans et plus: 2%

4. Présence en Belgique

La majorité de nos apprenants est en Belgique depuis moins de 4 ans et 11 mois (75 %), et au sein de cette majorité, la plupart entre un an et 4 ans et 11 mois (39% du total).

Le moins longtemps: 3 jours, le plus longtemps 18 ans et 9 mois. Il est donc possible de ne pas avoir plus que de vagues notions de la langue du pays où on réside depuis si longtemps, si on travaille et fréquente uniquement des personnes qui ne parlent pas français...

- Moins de 6 mois: 24%
- De 6 à 11 mois: 11%
- D'un an à 4 ans 11 mois : 39%
- De 5 ans à 9 ans et 11 mois: 20%
- 10 ans et plus: 3%

5. La répartition des documents présentés à l'inscription

Pas moins de 21 types de documents ont été présentés. Si on additionne les passeports, les documents reçus en cours de procédure de demande d'asile, les demandes de régularisation, les diverses attestations d'immatriculation et les personnes qui n'ont pas présenté de papier, nous constatons que nos apprenants sont en majorité en situation précaire (74%).

- Passeports : 38%
- En cours de procédure (attestation d'immatriculation, titre de séjour, cartes de séjour, annexes 3,15,35,26,26 bis, carte orange, art9.3): 34%
- Carte blanche, carte jaune ou carte F: 20%
- Cartes de pays européens, mais d'origine hors CEE, pays européens qui viennent d'entrer dans la CEE, carte d'identité spéciale ou rose: 4%
- Personnes qui n'ont pas présenté de papier ou une carte d'identité marocaine: 2%

6. La répartition par niveau d'étude

La majorité des apprenants a terminé les études secondaires, dont une bonne partie a suivi un enseignement supérieur ou universitaire. C'est pour cette raison que nous ne distinguons plus les niveaux scolaires dans nos groupes.

- Primaire terminé: 0,2%
- Secondaire inférieur: 13%
- Secondaire: 43%
- Supérieur et universitaire: 40%



Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

Les associations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers (ADDE)
- Amnesty International
- Cap Migrants
- Caritas International
- Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivium
- Croix-Rouge Francophone de Belgique (Département Accueil des Demandeurs d'Asile)
- CSC Bruxelles-Hal-Vilvorde
- Équipes Populaires
- FGTB de Bruxelles
- Interrégionale wallone FGTB
- Jesuit Refugee Service (JRS) – Belgium
- Justice et Paix
- Mentor-Escale
- Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)
- Le Mouvement Ouvrier Chrétien
- L'Olivier – Société de Saint-Vincent de Paul
- Présence et Action Culturelles
- Point d'appui
- Service Social de Solidarité Socialiste (SESO)
- Service Social Juif

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80 | 1050 Bruxelles

t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33

cire@cire.irisnet.be | www.cire.be



Avec le soutien de la Communauté française